

Fernand PIROTTE

---

**L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE**  
**DE LA TERRE DE DURBUY DE 1480 A 1625**  
**Ses rapports avec la métallurgie liégeoise**

---

LIÈGE  
MUSÉE CURTIUS  
Edition de l'Institut archéologique liégeois  
1967

Étude publiée dans le Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois,  
Tome LXXIX, 1966 - Liège, Maison Curtius –  
Tiré à part imprimé par Vaillant-Carmanne s.a. en 1967 –  
Mis en ligne en juin 2018 par et pour le site [eglise-romane-tohogne.be](http://eglise-romane-tohogne.be)

# L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE DE LA TERRE DE DURBUY DE 1480 A 1625

Ses rapports avec la métallurgie liégeoise

---

## INTRODUCTION

La Terre de Durbuy a connu autrefois une industrie métallurgique prospère. Le promeneur quelque peu curieux pourrait, à ce sujet, apporter un témoignage de valeur. Si, partant d'Odeigne, il descend le cours de l'Aisne, dans cette vallée encaissée où la rivière s'est fait un chemin tortueux au pied des rochers, il ira de découverte en découverte. Les choses et les lieux-dits lui parleront et s'il prend langue avec les gens du pays, il en saura davantage à moins que leur imagination ne l'égaré et que les histoires racontées à la veillée ne le lancent sur les pistes de la fantaisie.

Il peut cependant croire le paysan qui lui dit que ses grands-parents ont dû débarrasser le terrain de monceaux de « crahès » pour en faire une prairie rentable et que lui-même en trouve encore aujourd'hui; il peut croire celui qui le conduit près du ruisseau, lui désigne le trajet visible d'un bief ou tel bloc de scorie strié des coulées du minerai. C'est le cas à Moulin Crahay, au moulin de la Fosse, à Amonines, à Blier, Eveux ou Ninane.

Les noms des lieux-dits qui jalonnent sa promenade sont évocateurs : Pollo, près de la scierie actuelle de la Fosse est le nom du maire héréditaire de Jehanster, qui érigea ici un fourneau au début du XVII<sup>e</sup> siècle; Vieux Fourneau est à quelques centaines de mètres de là en aval <sup>(1)</sup> et un peu plus loin Forge

(1) Cf. Vieux Fourneau entre Izier et Fays.

à l'Aplé, la forge au rucher, a vu il y a 70 ans partir vers Seraing les chars de scories pour y être traitées à nouveau comme celles qu'on a chargées à Ninane et ailleurs (voir Tandel V, *passim*). Sous Bronhé en amont du pont d'Erezée, le lieu-dit Les Fôdjes, plus bas la Forge Lemaire, le Cul de Four à Wérihais, la Forge-sous-Mormont, li pré dè martè à Fanzel et à Ninane, tous lieux-dits mentionnés dans les registres de la Haute Cour de Durbuy, ne laissent aucun doute sur les réalités disparues qu'ils recouvrent. Un peu partout, il apercevra des traînées ou des flaques d'eau ferrugineuses, tel pouhon où l'on vient puiser de l'eau pour les anémiques. Les géologues lui en apprendront davantage. Mais quand il gravira les contreforts rocheux pour gagner à travers bois les hauteurs, il trouvera des minières à Grandmenil, Clerheyd, Wéris, Morville, Heyd, Villers-Ste-Gertrude, Hoursinne, Ozo. A Izier, les scories delle rouwale à crahès lui poseront le problème de savoir si les premiers fourneaux de la région n'ont pas été construits sur les hauteurs. Qui sait ? Des fouilles nous révéleraient peut-être à Wéris, comme à Clerheyd ou Izier, les traces indiscutables d'une métallurgie primitive.

Quand il remontera à partir de Bomal, la vallée de l'Ourthe, de loin en loin, il découvrira des signes analogues : le thier des vieux fôdjes vers Tohogne, les minières de Warre et le Marteau de Petit-Han. Toutes ces traces suffiraient à étayer des hypothèses concernant l'activité industrielle de la Terre de Durbuy, mais nous avons, à ce sujet, des témoignages et des certitudes.

\* \* \*

Bien qu'elles ne nous apportent pas toute la précision désirée, les archives nous permettent de retracer, dans ses grandes lignes, l'histoire de cette industrie métallurgique qui a laissé si peu de vestiges.

Les comptes des receveurs de la Terre de Durbuy mentionnent presque toujours les propriétaires des fourneaux et des marteaux, le lieu de l'exploitation, la redevance payée au Seigneur hautain pour l'utilisation du coup d'eau, force motrice de l'usine, et la redevance que paient sur le minerai et le fer

qu'ils en tirent, les exploitants des minières et des fourneaux. Mais comme le contrôle de la production se fait uniquement en vue de la taxe à percevoir, rien ne nous est parvenu de ce qui intéresse la technique de la fonderie et de la forge et nous avons dû renoncer à calculer le prix de revient de la fonte et les bénéfices des maîtres de forges.

C'est dans les registres de la Haute Cour de Durbuy que nous avons dû glaner tout ce qui peut intéresser l'origine et la carrière des maîtres de forges et la gestion de leurs établissements et aussi tout ce qui permet de combler les lacunes importantes que laissent les comptes des receveurs. Car, ces comptes nous font défaut pour 60 années du XVI<sup>e</sup> siècle (1).

## CHAPITRE I

### LES MATIÈRES PREMIÈRES

#### LE BOIS.

Les maîtres de forges disposaient sur place des matières premières. Qu'ils se situent sur la Lembrée, l'Aisne et ses affluents ou la Somme, les fourneaux se trouvent à proximité des bois les plus riches et les minières ne sont pas loin. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur la carte. Les métallurgistes savaient exploiter le débit d'eau des plus petits ruisseaux comme ce fut le cas à Nivarlet, Septon, Betomont, La Fosse notamment et comme le firent aussi ceux de la Hoègne ou du Wayai, au pays de Franchimont.

Les besoins en bois étaient considérables, mais les forêts voisines suffisaient à y subvenir, car avant 1563 les manants avaient joui sans contestation des usages admis en matière de

(1) La plupart des comptes des receveurs se trouvent aux Archives Générales du Royaume a) Chambre des Comptes, nos 6209 à 6235, b) Fonds d'Ursel, nos L. 793 à L. 799. 5 comptes, ceux des années 1485, 1501, 1508 et 1574 se trouvent aux Archives de l'Etat à St-Hubert, Fonds de Durbuy. Nous avons trouvé commode d'abrèger la référence à ces documents de la façon suivante : C. et année du compte.

De même, au lieu de Arch. Etat St-Hubert, Fonds de Durbuy, Haute Cour, Œuvres de Loi ou Plaids ou Rôles, on trouvera : H. C., année, folio, H. C. Pl ou H. C. R., année, folio.

bois de bâtiment, d'instruments aratoires et autres, de bois de chauffage, de boulangerie, etc. et malgré certaines restrictions aux droits d'usage en 1571 et 1590, la Terre de Durbuy ne manquait pas de bois. Vers 1600, alors que ses forges avaient repris leur activité, elle exportait vers le Nord 60 % des bois abattus lors de la coupe extraordinaire de 1595-1602. (Nous étudions ailleurs l'exploitation des bois.)

#### LE MINERAL.

Lui aussi, on le trouve sur place.

Les comptes des receveurs signalent les mineurs de Wéris, le «thier de Setton», les minières de Warre, Collin thier à Salzinne près d'Izier, Izier, Ozo, Fizenne, Zoblir (variantes : Souplir et Soupières) près de Morville, Villers-Ste-Gertrude, Heyd <sup>(1)</sup>. Les registres de la Haute Cour y ajoutent les minières de Hoursinne, celles de soub le Tilloux Mansée entre Wéris et Morville, celles de Mormont, les Soupières encore «joindant vers Morville au douaire du curé de Wéris» <sup>(2)</sup>.

La carte de Ferraris en mentionne quelques-unes et les lieux-dits en indiquent d'autres; les minières entre Mormont et Clerheyd, le pierret des forges à Delmoulle-Granmenil, les minières de Resnal (Grandmenil). Nous les reportons sur la carte (p. 186).

Le tableau ci-joint reproduit les données relevées dans les quelques comptes de receveurs qui font état de la redevance des mineurs (p. 149). Il permet de se faire une idée approximative du volume du minerai extrait.

#### COUR DES TERRES ET MINIÈRES

L'exploitation et le travail des mines étaient réglementés par la Cour des Terres et Minières.

Un document du 27 février 1572 définit les attributions de cette cour, c'est-à-dire «les coutumes et usances que ont les

<sup>(1)</sup> C. 1477, f° 7; C. 1500, f° 13; C. 1508, f° 10; C. 1528, f° 18 v°, 19 v°; C. 1548, f° 19 v°; C. 1568, f° 27; C. 1596, f° 30; C. 1597.

<sup>(2)</sup> H. C. Pl. 1567, f° 153 v°; *ibidem*, 1559-61, f° 3; H. C. 1569, f° 3x, f° 40; H. C. 1596, f° 13 v°; *ibidem*, 1614, f° 27, f° 40 v°.

LES MINIÈRES ET LEUR PRODUCTION DE 1527 À 1606

SOURCE : Comptes des receveurs à la rubrique : recette des terres et minières.

|                            | 1528 | 1537 | 1538 | 1539 | 1541 | 1547 | 1567 | 1596 | 1587 | 1598 | 1599 | 1600 | 1601 | 1602 | 1603 | 1604 | 1605 |
|----------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Ozo .....                  | 55   | 84   | 20   |      |      | 24   | 19½  | 34   | 5    | 11   | 20   | 14   | 11   |      |      | 5    | 3    |
| Lzier .....                |      |      |      |      |      |      | 9½   |      | 11   | 8    | 25   | 15   | 17   | 5    | 20   |      | 13   |
| Weris .....                | 4    |      | 11   |      |      |      |      | 6    | 5    | 6    |      |      |      |      | 14   |      | 8    |
| Heyd .....                 |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      | 15   | 103  | 70   | 76   | 79   | 77   |
| Fisenne ...                |      |      |      |      |      | 23   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Septon ....                | 67   | 58   | 69   | 15   |      | 66   | 26   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| N. de chars<br>dus au Sr . | 126  | 142  | 100  | ?    | 107½ | 113  | 55   | 40   | 21   | 25   | 45   | 44   | 131  | 75   | 110  | 84   | 101  |
| N. de chars<br>extraits .. | 1638 | 1846 | 1300 | ?    | 1397 | 1469 | 715  | 440  | 231  | 275  | 495  | 484  | 1441 | 825  | 1210 | 924  | 1111 |

Le rapport sur les minières ne figure pas dans tous les comptes. De 1477 à 1508, la redevance se paie à raison de 100 livres de fer par « thour de myne » (puits d'extraction) et c'est à partir de 1527 que le receveur apporte quelques précisions sur la réglementation de l'exploitation. A partir de 1609, la redevance est affermée et il n'est plus fait mention du volume de la production.

Le compte de 1527 (fo 17) signale que le seigneur prélèvera dorénavant le 13<sup>e</sup> char au lieu du 11<sup>e</sup>. Pour obtenir le nombre de chars extraits, nous multiplions donc par 13. A partir de 1572, on revient au 11<sup>e</sup> char : le multiplicateur est 11.

N. B. — Le char de minerai est de 16 mesures, celui du charbon de bois est de 18 banses. (C. 1528, C. 1598, fo 28 vo).

— Tout le minerai extrait dans la Terre de Durbuy n'y est pas traité. On en exporte.

— Le nombre de « tireurs de mines » est de 35 en 1527 (C. 1527, fo 17), 15 d'Ozo et 8 de Septon sont cités nommément dans le compte de 1537, fo 24 vo-25. Les comptes de 1596 à 1605 les citent.

maîtres et ouvriers des dites terres et miniers observées en ceste courte de temps immémoriale » (1).

La cour se compose d'un mayeur, de 7 échevins, un sergent et un greffier. Ce sont, en 1572, Philippe Marckloff, mayeur de la cour, receveur de la Seigneurie de Durbuy et propriétaire avec Henri Nali du fourneau et de la forge de Durbuy, Raes Stordeur, gendre de Roland Kaye et mayeur de Durbuy, puis Gilson de la Roche à Fresne, Noé de Stiney (lire d'Estiné), Thomas del Croix, Guillaume du Marteau, Lambert du dict Marteau et Jean Pirotte d'Amonines, tous ou presque, hommes du métier, « maîtres de forges, tireurs de minnes ou aultres, se meslans d'achepter fer, métaux, minnes, et semblables estouffes » (2).

C'est Jean Pirotte qui introduit la question devant la Cour et demande le record de 1572 et l'obtient de ses pairs. Pourquoi le demande-t-il ? Il s'agit sans doute d'une mise au point nécessaire : l'industrie métallurgique compromet-elle les ressources de la Seigneurie ou cette industrie sera-t-elle compromise si les bois et les mines ne sont plus ouverts comme auparavant aux maîtres de forges ? Il est vraisemblable que les uns et les autres sont amenés à demander un règlement qui sauvegarde les intérêts des deux parties à une époque où vient de s'accroître considérablement le nombre de fourneaux et de forges. (3)

Voici une brève analyse du document.

Quand un maître ouvrier croit pouvoir trouver du minerai sur l'héritage d'autrui, il doit l'annoncer au mayeur des terres et lui demander ainsi qu'à l'héritier du terrain l'autorisation d'y entrer, puis jalonner l'aire au moyen de 9 brocquettes et y travailler sans une interruption de plus de 3 jours, y « planter des estaches et mettre sur icelles le thour thournant dessus et

(1) Ce record est publié dans J. M. LECLERCQ, *Coutumes du Pays de Luxembourg*, t. II, pp. 353 et sv.

(2) Gilson, maître de forge à Villers-Ste-Gertrude, Del Croix de Petit-Han, Guill. de Marteau, forgeron à Mormont, Lambert du Marteau de Petit-Han, Jean Pirotte est le fils de Pirotte Jalhay, propriétaire du fourneau de Blier.

(3) On trouve des dispositions identiques dans les statuts en vigueur à Liège en 1377 et 1487 : L. DE JAER, Notes sur l'exploitation de la houille dans l'ancien pays de Liège, *Ann. des Mines de Belgique*, t. 24 (1923), pp. 423-435.

ne l'abandonner endéans le terme de 40 jours sans y ouverer pour le mestre à minnes ». Les 40 jours expirés, « un aultre maistre et ouvrier y peult entrer et ouverer sur le mesme aire ».

Au début de chaque année, la demande est renouvelée, elle coûte 2 pattars 1/2 dus au mayeur; le mineur prête serment dans les mains du mayeur une fois pour toutes, sauf si ce dernier vient à changer. Sur 11 chars de minerai, un revient au seigneur, un à l'héritier. En revanche, le mineur a droit à une seconde aire dont il fait son profit, le seigneur a droit à la troisième. L'aire a « huit toizes en quareure ». Si la minière se trouve dans une seigneurie foncière, c'est encore le mayeur qui donne l'autorisation d'exploiter. Le seigneur foncier n'y a aucun droit sauf si elle se trouve sur l'aisance de sa seigneurie : dans ce cas, il a droit au onzième char. Dans tous les cas, il convient de mettre séparément sur la place le droit du seigneur hautain, foncier ou héritier, sans les pouvoir « mesler par ensemble ».

Le mayeur des terres connaît « des cas de forgeries, comme fers, minnes, charbons et semblables... de toutes trouves, forfaiteurs, differens, combaz, stoux, bourinnes, injures », les amendes lui reviennent.

La cour se réunit deux fois l'an : à la St Jean-Baptiste et au nouvel an; les maîtres, ouvriers et tireurs de mines sont tenus d'y rendre compte de l'extraction du minerai et de faire rapport sur les délits.

Ces réunions ordinaires sont rémunérées « comme prévost et justice de la Haute Cour de Durbuy »; pour une assemblée extraordinaire, le mayeur et les échevins touchent 4 francs et demi, le greffier et le sergent chacun « deux demy frans ». Ces rétributions varieront entre 1572 et 1620. En 1595, le mayeur des terres a droit à 300 livres de fer par an (Compte J. Marckloff, 1595, f<sup>o</sup> 29); Nicolas de Blier mettra en adjudication les droits de terrage et c'est son frère qui obtiendra dès 1610 la ferme des mines pour 6 ans, au prix de 125 livres (Compte 1, f<sup>o</sup> 40 v<sup>o</sup>). Il n'est plus rien dit des droits des échevins : la cour des mines a cessé d'exister. (1)

(1) Comptes 8 et 9 de J. Marckloff.

En 1595, quand Cristern Marckloff touche en sa qualité de maieur de la cour, 300 livres de fer, il est clair que les statuts de la cour ont changé. En tant que patron mineur, il a des ouvriers qui viennent de Xhoris travailler à Heyd. Jean Bouvet a aussi les siens. Sont-ils comme auparavant soumis, après serment, aux règlements de la Cour ? On peut en douter. En tout cas, en 1612, des mineurs condamnés pour avoir ouvert la terre sans permission paient leur amende au prévôt Nicolas de Blier, alors que selon le record de 1572, elle revenait au mayeur <sup>(1)</sup>.

La description de 1626 mentionne la Cour des Thieres et Minières, mais elle est laconique : la Cour a connaissance « de toute sorte de minéraux de fer et de toutes matières et actions de forgerie par toute la dite Terre et Seigneurie comme contient leur record ». Elle ne subsiste qu'en théorie <sup>(2)</sup>.

\* \* \*

Après avoir considéré les matières premières dont on disposait dans la région, nous allons tenter de savoir :

- 1<sup>o</sup> quelle fut la production de fer de la Terre de Durbuy et comment elle évolua dans son cadre historique;
- 2<sup>o</sup> qui étaient les maîtres de forges;
- 3<sup>o</sup> quelle fut leur gestion.

#### LA PRODUCTION DE FER ET SON ÉVOLUTION.

Ce n'est pas, à proprement parler, un historique des forges que nous allons présenter au lecteur; nous avons préféré rassembler ici en un tableau d'ensemble, accompagné d'une carte

<sup>(1)</sup> C. DE BLIER, *Arc. gén.*, Ch. des c. 13.303, f<sup>o</sup> 7.

<sup>(2)</sup> D'après M. BOURGUIGNON, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, « L'industrie du fer semble encore revêtir une forme corporative que traduit l'existence d'organismes comme la cour des Terres et Minières à Durbuy et celle de Cal et de Sistig dans l'Eifel, juridictions qui connaissent des conflits professionnels et sont comparables à celles de Namur et du pays de Liège. Elles subsistent en théorie jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que dans les autres cantons luxembourgeois où l'apparition de la sidérurgie est plus tardive, de telles judicatures sont inconnues » (*Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, XXVIII, 1963, p. 93).

des établissements métallurgiques, les données qui concernent la production des fourneaux relevées dans les comptes des receveurs et nous avons tenté de combler les lacunes de 1547 à 1567 et 1568-1595 par des indications que nous avons trouvées dans les registres de la Haute Cour de Durbuy (voir plus loin, Tableau p. 162-163 et carte p. 186).

a) *Avant 1477.*

Nous trouvons dans les rares documents des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, les quelques faits significatifs que voici.

Le plus ancien compte des receveurs, celui de Hankinet Caye, mentionne en 1380 les forges Kesseber et Brussekin. Le sergent Ernotte a relevé 24 fondées à la forge Kesseber dont la redevance se paie en argent (f<sup>o</sup> 4 v<sup>o</sup>). En 1383, Caye signale la forge Brussekin et celle de Ferou (Ferot) qui a fait deux fondées pour lesquelles elle paie 8 gros (f<sup>o</sup> 26 v<sup>o</sup>). Comme les forges de Ferot ont toujours été les seules de la Terre de Durbuy à payer en argent, nous pouvons conclure que Kesseber est le fondeur de Ferot. Brussekin est installé ailleurs, vraisemblablement dans la vallée de l'Aisne (1).

Le prévôt de l'époque Johan de Vileir fait état, dans son rapport, d'un accord entre les échevins et le « fondeir maistre Brusekin » (f<sup>o</sup> 4) et de l'action intentée au premier mineur dont le nom nous soit parvenu : Coret d'Oppagne (2). Ont été condamnés, Hurlair le batelier de Comblain et celui de Haleur qui n'avaient pas payé le droit de passage (3). Relevons encore dans le compte de Caye « l'amenaige del chodire de Liege a Bomalle » (f<sup>o</sup> 10 : il s'agit d'une chaudière destinée à la brasserie de Durbuy), les fèves de Bomalle, d'Ayne et de Soy (f<sup>o</sup> 9 v<sup>o</sup>), de Durbuy, de Ster (Oster) (f<sup>o</sup> 10) et, dans le rapport de Vileir : « Tiese le Cherbenier » (f<sup>o</sup> 5) et « Locreal del Fosse et se compagnons inculpeit davoit livreit del sendre a trop petit pois » (f<sup>o</sup> 32).

En 1388, Sire Pierre, le receveur, a perçu à la forge de

(1) On trouve la famille Brussequin à Clerheid, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, cf. Durbuy, Cour féod. 1505-1529, f<sup>os</sup> 28 et 30.

(2) Arch. Gén., Ch. des Comptes, n<sup>o</sup> 13.300, f<sup>o</sup> 5.

(3) *Ibidem*, f<sup>o</sup> 33 : Hurlair le neyveur de Comblin inculpeit davoit mineir des fiers sens payer passage... et neyveur de haleur pour ce mieme cas. »

maître Brussequin et autres (soulignons « et aultres ») 24 poises de fer, et à la forge Collet le ferron, 10 frans (1).

Douze ans plus tard, le receveur Olivier fait état de deux forges : celle de Renville et celle de Ferou. A cause de la grande mortalité de cette année, il n'a reçu, dit-il, *que* 12 poisses de la première et la seconde n'a fait *que* 11 fondées payées en argent; mais il a aussi perçu 1 florin de Hollande de droit sur « le marteial Corbullon » (2) et si nous n'avons retrouvé aucune trace de Renville, le nom de Corbullon (ailleurs Corbillon ou Coibillon) nous est connu dans la vallée de l'Aisne, à Fanzel, par le compte de 1477.

A. Debry a noté que « la plus ancienne fondation d'anniversaire de la chapelle de Fisenne datant de 1450 est celle des forgeurs de la rive de l'Aisne portant les noms de Henkotte, Henkottay, Cholmidaine et Damgombert » (3).

En voilà assez pour conclure qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, la Terre de Durbuy a ses maîtres de forges, ses fondeurs, mineurs et charbonniers, ses bateliers, que Ferot et Fanzel ont leur fourneau, Oppagne son mineur et que de Bomal, une voie d'eau conduit à Liège et en amène des marchandises.

#### b) De 1477 à 1508.

Il y a dans les comptes des receveurs, une lacune de près de 80 ans. Celui de Jehan Kaye qui est de 1477-1478, nous réserve une surprise; cette année-là, 5 fourneaux ont totalisé 83 semaines de fondage ainsi réparties : Ferot 9 semaines, Mormont 20 semaines, Fanzel 19 semaines, Blier 26 semaines, Petite-Somme 16 semaines. Du minerai de Wéris a été envoyé et fondu à Rochefort, chez de la Marek, et c'est dans la vallée de l'Aisne qu'on a fondu le plus (58 semaines) (4).

Sur la redevance de Blier, 16 cent de fyer (1600 livres) ont été prélevés : « 2 cent pour ferer le chaer de Durbuy al St-Marthin, 5 pour ferer les bombardez... Et en ay envoyet en

(1) C. 1388, f<sup>os</sup> 10 et 12 v<sup>o</sup>. On trouve poises, poisses et plus tard peuze.

(2) C. 1401, f<sup>o</sup> 4 v<sup>o</sup> « pour la grande morte qui at esteye » et il perçoit, en effet, le droit de mortemain de 21 hommes de fiefs (f<sup>o</sup> 6) : c'est un nombre record pour la Terre de Durbuy.

(3) A. I. A. L. (*Annales de l'Institut Archéol. de Luxembourg*), 53, p. 64.

(4) C. 1477, f<sup>os</sup> 6 et 7.

Agimont (chez de la Marck) le judi 12 avril a<sup>o</sup> 1478 9 cent » ajoute Jehan Kaye qui cite « les myneurs de Wiriche (Wéris) pour les mynes qui prennent en terre » (1).

La métallurgie de Durbuy bénéficia alors du désastre des établissements de Liège et de Franchimont ruinés par Charles le Téméraire et elle maintint sa production jusqu'au jour où elle fut elle-même victime de la guerre suscitée par les de la Marck défaits à Tohogne en 1490. Durbuy fut brûlé en 1485, la région ravagée (2), et on ne fonda plus le minerai qu'à raison de 29 semaines en 1485, 33 en 1488, 32 en 1494 dont 20 à Ferot qui avait peu à peu repris son activité normale et devint le fourneau principal jusqu'en 1508.

La forge de Petite-Somme maintenait alors tant bien que mal sa production, mais, pour des raisons qui nous échappent, celles de la vallée de l'Aisne avaient une production nulle ou insignifiante.

Pour la période 1508-1527, les comptes des receveurs nous font défaut et c'est fort regrettable, car ils nous auraient vraisemblablement apporté des informations précieuses sur l'histoire de ces 20 années, au cours desquelles la gestion de la Terre de Durbuy prit une orientation nouvelle.

Charles-Quint était arrivé au pouvoir. Les fortifications de Logne étaient démantelées et celles de Durbuy laissées à l'abandon tandis que la cité s'était relevée de ses ruines. Evrard de la Marck était mort en 1524 et son fils Louis lui succédait comme seigneur engagiste pour un tiers de la Seigneurie, les deux autres tiers allant à Louis Rollin d'Aymerie. Un second fourneau fut alors construit à Ferot et Guillaume de My, prévôt de Durbuy et vicomte de Ferot, transforma en moulin le marteau de Lembrée.

Pendant ces 20 années, 6 nouveaux fourneaux avaient été érigés, on en comptait 10 et Ferot assurait le tiers de la production totale. Dans le nord, non loin de Ferot et près de la

(1) C. 1477, f<sup>o</sup> 7.

(2) Gérardin d'Orchimont, le receveur de 1485, caractérise ainsi la situation : la diminution des recettes est due à « la mortalité et pestilence »... « les guerres et destruction se y jugent a la pluspart des heritaiges lesquelles demeurent vacque »... « on ne passe plus à Logne ». C. 1485, f<sup>os</sup> 2 et 3 v<sup>o</sup>; ... du temps qu'on ne brassa point »... (f<sup>o</sup> 17).

limite de Stavelot, apparut alors Nivarlet qui ne devait être désaffecté qu'un siècle plus tard. Dans la vallée de l'Aisne, on érigea le fourneau de Roche à Fresne qui devait survivre jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Sur la Somme, le fourneau de Septon entra en activité pour une dizaine d'années.

c) *De 1527 à 1575.*

Bref, l'ère de l'expansion était ouverte et en 1537, à la veille de l'engagère de la Terre de Durbuy à Jehan d'Oostfrize, la production atteignait sa cote la plus élevée : 1368 journées de fondage (voir tableau pp. 162-163).

C'est à cette époque qu'il est fait mention des premiers marchands liégeois faisant des affaires à Durbuy et de l'arrivée des premiers fondeurs étrangers. Mais nous en parlerons plus loin.

Pendant un quart de siècle, 35 usines, dont près de 30 dans la vallée de l'Aisne, manifestent leur activité dans la terre de Durbuy. Il n'y a pas de village, dans cette vallée, si petit soit-il, qui ne voie s'affairer autour des installations métallurgiques tous ces manants qui se partagent entre les travaux agricoles nécessaires et les tâches du bûcheron, du fauldeur, du mineur, du charretier, du forger et du fondeur. Dochamps, Lamorménil en Terre de Rochefort, La Fosse, Forge à l'Aplé, Amonines, Blier, Aisne-sous-Fisenne, Eveux, Fanzel, Mormont, Deux-Rys, Roche à Fresne, Juzaine, Bomal, tous, sauf Aisne-sous-Heyd qui a deux fouleries, un moulin et une brasserie, connaissent cette activité et il en va de même sur les hauteurs de Nivarlet et Vaux-Chavanne. Car si la production a fléchi en 1567, on peut cependant affirmer que de 1547 à 1567, l'expansion continue : on voit apparaître 8 nouveaux établissements au cours de cette période. On construit de nouvelles usines à Mormont (Thomson Groulard), à Wérihais, La Mockerie, Bomal, La Fosse, Betomont, Durbuy, à Blier (Pirotte Jalhez) <sup>(1)</sup>. C'est alors aussi que le nombre de moulins augmente

<sup>(1)</sup> Mormont : H. C. R. 1548, f<sup>o</sup> 229 v<sup>o</sup>; Wérihais : H. C. 1556-1557, f<sup>o</sup> 145; La Mockerie : H. C. 1554-1556, f<sup>o</sup> 135 v<sup>o</sup> et H. C. 1556-1557, f<sup>o</sup> 9 v<sup>o</sup>; Bomal : H. C. 1556-1557, f<sup>o</sup> 9 v<sup>o</sup> et H. C. Pl. [1556, f<sup>o</sup> 58; La Fosse : H. C. 1554-1556, f<sup>o</sup> 25 v<sup>o</sup>; H. C. 1556-1557, f<sup>o</sup> 58-58 v<sup>o</sup>; Betomont : H. C. 1554-1556, f<sup>o</sup> 72; Durbuy : Durbuy, Franchise, O. L. 1556-1565, [f<sup>os</sup> 5, 6, 39, 40; Blier : H. C. 1554-1556, f<sup>o</sup> 71 v<sup>o</sup>, H. C. Pl. 1554-1555, f<sup>o</sup> 24 v<sup>o</sup>.

comme celui des chapelles dont les mambours sont des hommes de l'industrie du fer.

Puis, brusquement, la production s'arrête et c'est, en 1574, le procès-verbal de carence du receveur Ph. Marckloff.

Faut-il s'en étonner ? Le duc d'Albe sévit depuis plusieurs années, toutes les industries sont en déclin, le commerce est nul et la misère s'installe dans le pays y compris la Principauté de Liège qui absorbe les produits de l'industrie de la Terre de Durbuy.

Le Luxembourg a souffert et dans une lettre du 18 avril 1572 adressée aux prévôts et officiers de justice et notamment à ceux de Durbuy, Mansfelt écrit : « C'est à mon regret que tous les quartiers de ce pays ont esté chargés si longuement entre aultres de loger et prester argent à ceulx de l'enseigne des piétons (soldats) du Sr de Schauwenbourg... Ce me seroit certes un allègement... et singulier contentement de veoir chacun en son repos. Mais n'estans pour le present les affaires si bien disposez que je souhaite et qu'est besoing encor soy aider du moindre mal pour le soulagement du povre peuple, il me desplait qu'il fault le faire encoire une requisition générale par tout ce pays pour avoir secours d'argent afin de maintenir les piétons en discipline. Je vous prie partant vouloir faire cueillir sur les subjects de votre office jusques à cent thallers sur l'obligation du dit Schauwenbourg... » (1).

Le 6 juillet, une lettre d'Antoine Blanchart réclame « 150 muids d'avoyne, 20 bocuffs, 80 moutons et le plus possible de pain et de cervoise » (2). Le 27 novembre, Stavelot proteste contre les dégâts causés à Ozo (3).

De son côté, entre 1560 et 1570, le seigneur engagiste tente d'augmenter les redevances des métallurgistes dont on relève les protestations. Remacle de Noïrfalize demeurant aux Pouthons proteste avec Noël d'Ernonhé contre ceux de Durbuy qui arrêtent leurs chars (4) et Guillaume de Marteau de la Forge sous Mormont s'élève contre le droit de passage qu'on

(1) Durbuy, Prévôté, Aff. génér. 1545-1570, à la date.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

(4) H. C. R. 1556, f° 15 v°.

veut lui faire payer sur le fer venant d'une terre voisine où il le renvoyait après l'avoir étendu <sup>(1)</sup>. De son côté, le châtelain de Logne s'est déjà plaint du fait que ses sujets de Logne et Stavelot doivent payer un droit sur « mines, charbons et aultres marchandises... tant à Granmaynil qu'ailleurs... contre toute ancyceneté » <sup>(2)</sup>.

La réponse de la Haute Cour aux protestations est nette : le seigneur peut « lever et percevoir le droict de hault passage tant par eave que par terre deans la Terre et Seigneurie de Durbuy et ce, de tous et chacun marchans passant et repassant en traversant icelle seigneurie avec denrées et marchandises desquelles ils feroient le denier valloir » <sup>(3)</sup>. Thomson Groulart obtient bien en 1564 un record confirmant que selon la tradition, il n'est perçu aucun droit, en dehors du droit de fondage, sur le fer qui entre dans la Terre de Durbuy ou en sort <sup>(4)</sup>, mais le seigneur a assimilé le fer au charbon de bois et aux autres marchandises, il a interprété la coutume et la formule « faire le denier valloir ». Désormais, le droit de passage sur le fer est chose acquise. Si l'on ajoute à cela que le seigneur a dû concéder deux records sur les bois et les minières, on peut affirmer qu'il n'a rien fait pour favoriser la métallurgie.

Ces réglemens ne traduisent qu'un certain malaise de la métallurgie, mais ils n'expliquent pas l'effondrement de 1574 dont on doit chercher les causes dans la conjoncture économique délabrée du pays tout entier.

*d) De 1575 à 1595.*

Nous manquons d'informations précises sur l'état de la métallurgie de 1575 à 1595 : il ne nous est resté aucun compte de receveur de cette époque et les registres de la Haute Cour ne nous révèlent que quelques indices d'activité. En 1581, le prévôt Jean Lambert se voit obligé, par la Haute Cour, de livrer à Marie Mulkea, veuve Rolans, dit Bartelle de Liège, le fer qu'il lui a vendu <sup>(5)</sup>. Jean Piret, maître de forge connu,

<sup>(1)</sup> H. C. Pl. 1559-1561, f° 150 v°.

<sup>(2)</sup> H. C. R. 1556, v° 11.

<sup>(3)</sup> H. C. Pl. et R. avril-déc. 1556, f° 63.

<sup>(4)</sup> H. C. R. 1563-1564, f° 153.

<sup>(5)</sup> H. C. Pl. 1581, f° 106.

mayeur de Wyompont, appelle en 1588 devant la Haute Cour Jean le Marchand de Barvaux qui a une dette envers lui, mais aussi des ouvriers comme Pacque Dongué d'Amonines et son frère Jacques de Spa, maître martilleur (1). La présence dans la région de Loys de Geer, bourgeois de Liège, est signalée en 1587 (2), de même que celle de Thomas des Fossés qui aura des intérêts au fourneau de Roche à Fresne (3). L'exploitation des minières continue puisque, en 1590, le mayeur des Terres, Cristern Marckloff, obtient la condamnation de mineurs qui ont contrevenu à la loi (4). Thiry le Forgeur exploite la forge de Mormont (5) et Cr. Marckloff acquiert la place des forge et marteau du vieux Jean de Marteau de Fanzel (6), tandis que les enfants Sarter s'opposent à ce que leur mère cède les installations de Nivarlet et s'engagent à les remettre en état sans tarder (7).

Il est toutefois évident que la métallurgie est en décadence dans la Terre de Durbuy et le premier compte de receveur qui nous vient après celui de 1574 et concerne l'année 1595, déclare que tous les fourneaux étaient en ruine « passé plusieurs années » et que le Comte d'Oostfrize a accordé « à plusieurs parchonniers de redresser et ériger un nouveau fourneau au lieu de l'ancien fourneau de Nivarlet » « parmi rendant en dix jours de fondaige cent libr. de fer stendu » (8). Ailleurs il précise que les seigneurs engagistes ont été amenés à prendre cette mesure parce que « tous les fourneaux de ceste terre allayent en ruyne et soy radressoyent sur les lieux plus advoisins de Liège et Stavelot qui prennent 100 lb pour le fondaige de 10 jours » alors que Durbuy, nous l'avons vu, prélevait 100 livres pour 7 jours (9). On constate, en effet, que Guillaume Demarteau de Mormont s'est installé à Filot avant

(1) H. C. Pl. 1558, f<sup>os</sup> 3 v<sup>o</sup>, 14, 168 v<sup>o</sup>, 182; 1595, f<sup>os</sup> 110 v<sup>o</sup> et 115 v<sup>o</sup>.

(2) H. C. Pl. 1587, f<sup>o</sup> 10 v<sup>o</sup>.

(3) *Ibidem*, f<sup>o</sup> 15.

(4) H. C. Pl. 1590, f<sup>o</sup> 181.

(5) *Ibidem*, f<sup>o</sup> 249 v<sup>o</sup>.

(6) *Ibidem*, 1593, f<sup>o</sup> 4.

(7) *Ibidem*, 1594, f<sup>os</sup> 60-61.

(8) C. 1595, f<sup>o</sup> 28.

(9) C. 1605, rubrique recette des droits de fondaige.

1589 <sup>(1)</sup> et que le cousin de son père a quitté Mormont pour Harzé avant 1588 <sup>(2)</sup>, que Jean d'Aywaille d'Amonines s'est associé à Wallerand de Dochamp « au ry de Dochamp d'entre la terre de Rochefort et celle de Durbuy » <sup>(3)</sup>. Et sans doute y en eut-il d'autres.

Ainsi donc le déclin est confirmé pour ces 20 années 1575-1595 et on nous en donne une des raisons mineures, mais les causes profondes restent celles que nous avons signalées plus haut. Le Duc d'Albe parti, Requesens mort, Don Juan s'est enfermé dans la position fortifiée de Namur et, avant sa victoire de Gembloux en 1578, la région de Durbuy n'a pas échappé aux réquisitions de l'infanterie bourguignonne, des reîtres du Duc Eric de Bronsvick et des convois lorrains <sup>(4)</sup>. L'arrivée de Farnèse n'a fait qu'aggraver la situation, le siège et la prise de Maestricht le 29 juin 1579 ont mis en difficulté le commerce de Liège et compromis la sécurité des voies de communication. Aussi a-t-on vu fléchir la production du fer au pays de Liège et on peut se demander si l'essor de la platinerie n'a pas été une mesure nécessaire à l'écoulement des produits de la métallurgie sur le marché intérieur de la Principauté.

e) *De 1595 à 1626.*

Le réveil économique de la Terre de Durbuy est évident au cours de cette période de 20 ans qui précède la Trêve de 12 ans (1609-1621), et il est dû essentiellement à la production de minerai et de fer et à la vente des bois.

A première vue, cependant l'époque ne paraît guère favorable à cette reprise : Henri IV pousse ses troupes jusqu'à Huy où elles arrivent par le Luxembourg et où elles doivent rejoindre l'armée des Provinces Unies. Mais Fuentes reprend Huy en 1595 <sup>(5)</sup> et si Durbuy eut à souffrir, la tourmente est

<sup>(1)</sup> H. C. 1589, f° 7 v°.

<sup>(2)</sup> H. C. 1588, f° 52 et Cartul. Sarter, f° 45.

<sup>(3)</sup> H. C. 1595, f° 23.

<sup>(4)</sup> Arch. gén., Ch. des Comptes, n° 25.774, Compte de Raes Stordeur, commis des vivres à la munition du comp de Sa Majesté au quartier de Bomal.

<sup>(5)</sup> Voici selon le greffier de la H. C. la version de la prise de Huy, accréditée à Durbuy : ... « le dimanche 5<sup>o</sup> jour de febvrier de nuit par escalade par ung nommé N. Grévesse bourgeois de Huy et dix ou douze aultres garnemens avec luy » le château de Huy fut « prins et saisy, le tenant pour les Hollandois enne-

passagère. Comme les provinces wallonnes, la Terre de Durbuy a été épargnée par la guerre (1). L'arrivée des Archiducs va changer l'aspect des choses, la paix de Vervins est dans l'air et les Hollandais ne procèdent que par incursions dans le Luxembourg (2).

L'administration de Durbuy doit interrompre ses activités à plusieurs reprises, notamment de la mi-novembre à la fin janvier 1590-1591 (3), en 1595 du début de février au 10 mars au moment de la prise de Huy (4). En 1602, Evrard Sarter préposé à la garde du château y séjourne plusieurs mois (5). En 1601, Lambert de Geer avait été « empesché avec les gens de guerre de S. A. logés en sa maison et par tout le pays de Liège » (6).

En 1594, on relève la présence des Lorrains à Fanzel (7); en 1598, les archives de Durbuy mentionnent des contributions pour les soldats du Capitaine Robotton, du Lieut. colonel Pagadon et du colonel Labourlotte (8); en 1604, un capitaine du Comte Ernest de Mansfelt réclame des contributions qui lui sont dues à Beffe, Ny et Fisenne (9). Il s'agit, comme on le voit, d'incursions et de passages de troupes, dont la Terre de Durbuy n'eut pas trop à souffrir, puisqu'elle reprit alors le travail des forges et son commerce avec Liège.

Quelques années après ces événements, les Archiducs décidèrent de racheter la seigneurie de Durbuy et chargèrent

mys de sa Ma-té et le lundi suyvant Charles de Harengiers, gouverneur de Bréda vint avec quelques troupes de cavallerie et infanterie hollandois au devant des portes du dit Huy du costel de brabant lequel sans aucune résistance eust ouverture d'icelle ville et chasteau. Au mois de mars suyvant les gens de sa dite Ma-té ont repris la dite ville et sont les ennemis sortis du chasteau après avoir este battu de notre artillerie le 21<sup>o</sup> du dit mars ». H. C. Pl. 1595, f<sup>o</sup> 29 v<sup>o</sup>.

(1) Cf. PIRENNE, *Hist. Belg.*, IV, p. 414.

(2) *Ibidem*, p. 236.

(3) H. C. Pl. 1590, f<sup>o</sup> 249 v<sup>o</sup>.

(4) *Ibidem*, 1595, f<sup>o</sup> 29 v<sup>o</sup>.

(5) Compte J. Marcloff 1603, f<sup>o</sup> 79.

(6) Arch. Gén., Ch. des C. 6238, f<sup>o</sup> 3 v<sup>o</sup>.

(7) H. C. Pl. 1595, f<sup>o</sup> 113 v<sup>o</sup>.

(8) Durbuy, Prévôté, Aff. génér. à la date.

(9) *Ibidem* 1604, f<sup>o</sup> 224.

PRODUCTION EN JOURS DE FONDAGE DES FOURNEAUX

SOURCE : Comptes des receveurs, rubrique : recette de fondage à la date indiquée ci-dessous

|                     |   | 14-77 | 85  | 87  | 88  | 90  | 94  | 97  | 98  | 99  | 15-00 | 01  | 08  | 15-27 | 28  | 37   | 38   | 39   | 44  | 47   | 67  |
|---------------------|---|-------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-----|-----|-------|-----|------|------|------|-----|------|-----|
| Ferot               | 1 | 63    | 56  | —   | —   | 112 | 140 | 252 | 238 | 217 | 196   | 308 | 308 | 155   | 96  | 150  | 233  | a    | b   | 127  |     |
|                     | 2 |       |     |     |     |     |     |     |     |     |       |     |     | 168   | 112 | 98   |      | 64   |     |      | 132 |
| Nivarlet            |   |       |     |     |     |     |     |     |     |     |       |     |     | 38    | 108 | 110  | 63   | 96   | 124 | 62   | 37  |
| Mormont             | 1 | 140   | —   | —   | —   | —   | —   | 14  | —   | —   | —     | —   | —   | 100   | 119 | 112  | 98   | 123  | 85  | 116  | —   |
|                     | 2 | 84    | 28  | 56  | 42  | 56  | —   | —   | —   | —   | —     | 42  | 14  | 63    | 94  | 127  | 145  | 132  | 20  | 83   | 76  |
| R. à Fresne         |   |       |     |     |     |     |     |     |     |     |       |     |     | 48    | 131 | 163  | 167  | 149  | 78  | 162  | 124 |
| Blier               | 1 | 183   | 35  | 70  | 70  | 24  | 28  | —   | —   | —   | —     | 35  | 14  | 130   | 131 | 56   | 45   | —    | —   | —    | 77  |
|                     | 2 |       |     |     |     |     |     |     |     |     |       |     |     |       |     |      | 95   | 88   | 58  | 127  | —   |
|                     | 3 |       |     |     |     |     |     |     |     |     |       |     |     |       |     |      | 60   | 107  | 113 | —    | —   |
| Verihais            |   |       |     |     |     |     |     |     |     |     |       |     |     |       |     |      |      |      | 126 | 146  |     |
| Deux-Rys            |   |       |     |     |     |     |     |     |     |     |       |     |     |       |     |      |      |      |     |      |     |
| Bretée              |   |       |     |     |     |     |     |     |     |     |       |     |     |       |     |      |      |      |     |      |     |
| La Mockerie         |   |       |     |     |     |     |     |     |     |     |       |     |     |       |     |      |      |      |     |      | ×   |
| Bomal               |   |       |     |     |     |     |     |     |     |     |       |     |     |       |     |      |      |      |     |      | ×   |
| La Fosse            |   |       |     |     |     |     |     |     |     |     |       |     |     |       |     |      |      |      |     |      | ×   |
| Betomont            |   |       |     |     |     |     |     |     |     |     |       |     |     |       |     |      |      |      |     |      | ×   |
| Vaux-Chav.          |   |       |     |     |     |     |     |     |     |     |       |     |     |       |     |      |      |      | 165 | 160  | 100 |
| Petite-             | 1 | 112   | 84  | 70  | 119 | 49  | 56  | 63  | 70  | 70  | 70    | 56  | 70  | 81    | 103 | 60   | 114  | 105  | 68  | 131  | —   |
| Somme               | 2 |       |     |     |     |     |     |     |     |     |       |     |     | 81    |     | 72   | 36   | 101  |     | 34   | —   |
| Septon              |   |       |     |     |     |     |     |     |     |     |       |     |     | 108   | 49  | 49   |      |      |     |      | ×   |
| Durbuy              |   |       |     |     |     |     |     |     |     |     |       |     |     |       |     |      |      |      |     |      | ×   |
| Neucy               |   |       |     |     |     |     |     |     |     |     |       |     |     |       |     |      |      |      |     |      |     |
| Tot. en jours       |   | 581   | 203 | 196 | 231 | 241 | 224 | 329 | 308 | 287 | 266   | 441 | 406 | 972   | 948 | 1368 | 1260 | 1028 | 724 | 1150 | 580 |
| Nombre de fourneaux |   | 5     | 4   | 4   | 4   | 4   | 3   | 3   | 2   | 2   | 2     | 4   | 4   | 10    | 10  | 12   | 13   | 12   | 11  | 11   | 7   |

a) et b) : Les rapports n'ont pas été remis au receveur.

× Pour cette période 47-67, certaines précisions nous viennent des registres de la Haute Cour de Durbuy mais nous ignorons la production de ces fourneaux.

LES MARTEAUX (voir carte)

Il est impossible de donner le nombre exact de marteaux en activité à une date précise. Même quand son marteau ne travaille pas, le propriétaire paie la redevance du coup d'eau et figure dans le compte du receveur. Dans la pratique, un fourneau se double d'un marteau dans la Terre de Durbuy qui n'a pas connu la platinerie. Remarquons toutefois que dans trois cas : Roche à Fresne, Nivarlet et Septon, les comptes des receveurs ne font pas mention de marteau alors qu'un lieu-dit : li pré dé martè (déjà cité en 1604, H. C., f° 49) en atteste l'existence.



Nicolas de Blier de cette opération comme de la gestion de la Terre de Durbuy.

Pendant cette désengagère, 5 fourneaux produisirent du fer dans la vallée de l'Aisne : de 1609 à 1620, ceux de Nivarlet, Roche à Fresne, La Fosse et Betomont furent en activité, mais nous ignorons la production des deux derniers qui se trouvaient à la limite de la seigneurie et ne payaient que le coup d'eau. Celui de Nivarlet fut démantelé en 1621. De 1619 à 1623, ceux de Roche à Fresne et de Mormont, — celui-ci venait d'être reconstruit, — assurèrent la plus grande partie de la production et Mathieu de Geer fit à lui seul de 1619 à 1621, les deux tiers des fondées. En 1625, apparut le fourneau de Crèveœur que nous n'avons pas pu situer. Puis, le seul fourneau de Roche à Fresne continua à produire au ralenti. Le nombre de jours de fondage alla, pendant cette période de 15 ans, de 200 à 360, pour tomber à 49 et 24 en 1625-1626 (v. tableau p. 163).

La guerre avait repris sans affecter outre mesure le nord du Luxembourg, ni Liège qui restait le débouché de Durbuy, et l'exploitation des minières et des bois continuait. La recette des bois se maintint à un niveau satisfaisant, mais ce fut surtout grâce à l'augmentation du prix du bois qui avait passé du simple au triple : de 12 à 19 sous la corde en 1600 à 40 et 47 en 1612 et à 41 et 58 sous en 1624 (1). On remarque aussi que beaucoup de convois de bois viennent du sud du Luxembourg à destination de Liège (2).

Nous n'avons plus d'informations au sujet de l'exploitation des minières depuis qu'elle a été affermée à Servais de Blier au prix de 125 livres par an (3).

Avec l'engagère de 1628, s'ouvre un nouveau chapitre de l'histoire de la Terre de Durbuy. Les incursions hollandaises, puis la guerre avec la France et l'épidémie de 1636 vont décimer et ruiner sa population. Nous ne franchirons pas le seuil de cette période de malheurs à laquelle l'industrie métallurgique de la région ne survécut pas.

(1) Voir à ce sujet : Arch. Génér., Ch. des Comptes, nos 6220-6235, Comptes de Blier 1609-1626.

(2) H. C. Pl., *passim* et notamment 1622, f° 119 le contrat Denis Massillon, maître de forge de Liège - Herman Martini.

(3) Compte N. de Blier 1609- 1610, f° 40 v°.

### LES TECHNIQUES DE LA MÉTALLURGIE

Les fourneaux furent d'abord érigés en plein vent sur les hauteurs : c'étaient des foyers à orientation et une seule opération permettait de faire la coulée. Mue par traction chevaline, vint la soufflerie qui attisait le foyer, puis ce fut le régime des vallées avec l'intervention de la force hydraulique qui animait la soufflerie et rythmait le mouvement du marteau. Le four se perfectionna et fut muni d'un creuset. La chaufferie traita la fonte refroidie et permit de faire des lingots, l'affinerie brûla l'excès de carbone sous l'action du marteau et donna les barres. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, grâce au martelet, on fabriqua la tôle martelée que la platinerie transforma en ustensiles et outils variés allant de la poêle au canon de fusil. Enfin au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la fenderie avec ses cylindres découpa les barres en verges.

Est-il possible de dater ces étapes de l'industrie du fer dans la Terre de Durbuy ? On peut le tenter à partir de ce que l'on sait de l'outillage des usines et de la nature de leur production.

Nous n'avons pas la preuve que le XIV<sup>e</sup> siècle fit usage du « marteau ». Le mot n'apparaît, à notre connaissance, pour la première fois que dans le compte de 1401 : « rechupt pour le marteial Corbullon... » (1) et puis dans un texte de 1425 (2) : « Et premier commenchant à un certain thier qui stat devant le Marteau de Lembrée, entre la cour de My et la cour de Ville... » (3). Mais le fait que 24 fondées se font en 1380 à Ferot dans cette même vallée où en 1426 est situé un marteau, nous incite à croire qu'en 1380 déjà le marteau était entré en jeu et à plus forte raison peut-on admettre que la soufflerie était mue par la force hydraulique, sinon c'eût été un non-sens d'installer le fourneau dans la vallée, au bord de la rivière.

On ne peut donc pas affirmer que cette étape fut franchie avant 1380, dans la région de Durbuy, mais on a la certitude qu'en 1478, il y a à côté de chaque fourneau, un marteau.

(1) C. 1401, f<sup>o</sup> 4 v<sup>o</sup>.

(2) Un record de 1425 signale le marteau « legros Thiri entre les cours de Grimonster, de Ferire et de Myel » (territoire de Stavelot), ED, PONCELET, M. YANS, G. HANSOTTE, *Records de Coutumes du Pays de Stavelot*, p. 233, par. 31.

(3) *Ibidem*, p. 353.

Quel fut son rôle ?

Les textes ne nous aident guère à le découvrir avec précision parce que la terminologie des greffiers est équivoque. Ainsi le terme forge prend un sens général qui implique aussi bien le fourneau que l'atelier où se travaille le fer. Comme le fait remarquer M. Bourguignon, « la distinction entre le fourneau et la forge — celle-ci communément désignée sous le nom de marteau — ne s'exprime pas de manière très nette » (1). Le receveur de 1537 écrit « : Guillaume de Marteau a fondu a marteial desoub Petite-Somme » (f<sup>o</sup> 17).

Philippe Marckloff, qui est aussi maître de forge, écrit : « une neuve forge et marteau » (2), « la forge et fornea sous Durbuy », mais parlant de cette dernière usine qu'il possède avec H. Nali, il dit : ... « touchant leur forge, martyau et forneau »... Forge signifie-t-il fourneau et marteau ou est-il un troisième élément ? Dans la description qu'il en donne, nous découvrons « deux chambres, l'une avec deux foulz (soufflets) forgeans et autres ustensiles appartenant au dit forneal... et l'autre chambre des lavez fer... » puis « deux payeres de foulz et tous aultres ustensiles appartenant à la dite forge martheau glume vieux et nouveau stockay, tacques tant à l'affinerye que chafferye tout neuf... » (3). Nous avons affaire à un fourneau et à un marteau d'affinerie, mais le marteau n'a-t-il pas un autre usage dans la « forge » ? Nous ne le saurons pas et nous ne saurons pas davantage ce qui distingue « la forge à feu » de Mathieu de Geer en 1620 d'une forge de maréchal par exemple (4).

La terminologie manque de précision et si elle nous permet de constater qu'en 1556, il y a, dans la toute nouvelle usine de Ph. Marckloff, chaufferie et affinerie, nous ne savons pas comment on y obtient le fer estendu ou fer en bendes.

Considérons maintenant la nature de la production métallurgique.

(1) M. BOURGUIGNON, *La Sidérurgie, Industrie commune, Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, XXVIII, 1963, p. 93. Tout l'article est à lire.

(2) H. C. 1554-1556, f<sup>o</sup> 71 v<sup>o</sup>.

(3) Durbuy, Franchise O. L. 1556-1565, f<sup>o</sup> 39-40.

(4) H. C. 1619, f<sup>o</sup> 50.

La redevance de fondage se payait en 1380-1388 en poises ou poisses : « Recepte de forge de mestre Brussekin 4 poisse »<sup>(1)</sup> « Receu de la forge de la Terre de Durbuy de M<sup>o</sup> Brussequin et aultres, fer 24 poises »<sup>(2)</sup>. (Elle se payait en argent pour la forge de Ferot, mais pour elle seule et c'était encore vrai un siècle plus tard)<sup>(3)</sup>. En 1478, le fourneau d'Adam Brisbois est encore taxé à « 2 peuzes de crou fier » par semaine de fondage tandis que la même année tous les autres fourneaux paient la taxe de « un cent de fyer » par semaine<sup>(4)</sup>.

Après les peuzes de crou fier et le cent de fier, voici le fer estendu.

Avant 1538, l'usine de Lembrée payait en fer estendu : c'est Ph. Marckloff qui nous le dit : quand il réclame « la place ou souloit estre assis et situé ung marteau avec touttes appendices et contrepan dont la dite forge a ceste occasion pouvoit estre érigée en rendant chacun an le jour St Estienne 300 lb de fer estendu »<sup>(5)</sup>. Et en 1574, dans son compte de receveur il nous dit que la redevance des fourneaux se paie « en stendu fer » ou encore « en fer en bende ».

Ici, les étapes sont assez clairement marquées : au XIV<sup>e</sup> siècle, on paie en poises, au XV<sup>e</sup> et début du XVI<sup>e</sup> en cent de fier et en 1530 environ en stendu fer<sup>(7)</sup>.

Un texte de 1562 apporte un élément nouveau. A l'occasion d'une enquête menée à Amonines, Pirot de Jalhea déclare « qu'il veit passer deux enfants à Remi de Fanze ayant un biddon de fier venant de pourter a leur père a mengier et que le fillast Henry Pirot luy dist que les enfans passaient plussr foy la sampne (semaine) et que rapportent bien souvent des biddon de fier et plus ne dist »<sup>(7)</sup>. Or les bidons sont des plaques qui résultent du dégrossissage des barres destinées à faire de

(1) C. 1380, f<sup>o</sup> 17 v<sup>o</sup>.

(2) C. 1388, f<sup>o</sup> 12.

(3) Voir plus loin Historique des forges.

(4) Les 2 peuzes vaudraient donc 100 lb de fer, la peuze, 50 lb ou 25 kg.

(5) C. 1574, f<sup>o</sup> 38 v<sup>o</sup>. Guill. de My avait transformé ce marteau en moulin avant 1538.

(6) La distinction se fait encore plus tard. Rifflart paie une dette en crou fier (305 poises) une autre en fer stendu : Cour d'Ozo 1533-1574, f<sup>o</sup> 6 v<sup>o</sup>; cf. H. C. 1556-1557, f<sup>o</sup> 58 v<sup>o</sup>.

(7) H. C. Enquêtes, 1560-1563, f<sup>o</sup> 124.

la tôle et ici, elles sortent de la forge d'Amonines qui fut toujours une forge isolée appartenant aux Sarter et que nous ne trouvons jamais dénommée marteau.

A ces appellations des produits des forges correspondent évidemment des techniques nouvelles, mais nous ne trouvons pas dans les textes les précisions que nous attendions. En 1564, Thomson Groulart obtient un record dans lequel il est dit que les maîtres de forges « durante le temps qu'ilz ont forgié jusquez a present ayant faict affiner fondre a leur fourneau et après faict estendre à leur marteau mesmement quand ils acheptaient du fier hors du pays et le remynoient à leur marteau faissant aussi estendre le dit fier... ont faict leur singulier prouffict de leurs fiers... » (1). Ainsi donc, les fourneaux sont pourvus d'un marteau d'affinerie produisant du fer-affiné pour la clouterie, la ferronnerie et la maréchalerie. Le marteau et la forge remplissent le même office : étendre le fer et préparer la tôle martelée. Toutefois il n'est pas question de ce martinet dont G. Hansotte signale l'apparition en 1498 (2), ni de platineries, alors qu'en 1566, il y en a 10 sur la Hoègne inférieure. La platinerie n'apparaîtra pas comme telle dans la Terre de Durbuy; il est vrai que l'Ourthe et la Vesdre ne la connaîtront pas avant 1580 (3).

Nos sources nous informent à peine de ce qu'il advient de ce fer étendu. En 1485, on s'est procuré chez le maréchal de Morville, une chaudière, un chaudron et deux plats d'étain, chez celui de Warre un cent de clous (claez) et 6 chaînes de vache (4), c'est celui de Bomal qui remet au point des arquebuses (5) et fait une prison de fer (cage) (6).

Si nous apprenons qu'il a été acheté pour le château en 1539 : « 6 seaulx, 2 pelles a roty, 2 pelle de fier a woutte, 2 losse de fier, 4 coviecq, ung scherpiaux, une jenquinet, ung

(1) H. C. R. 1563-1564, f° 153.

(2) G. HANSOTTE, *B. I. A. L.* 76 (1963), p. 11.

(3) G. HANSOTTE, *Vie Wallonne*, 29 (1955), pp. 116-124; *B. I. A. L.*, 75 (1962), pp. 165-220 et 76 (1963), pp. 5-44.

(4) C. 1485, f°s 19-19 v°.

(5) *Ibidem*, f° 16 v°, cf. C. 1490, f° 43 : du steyner fyer pour faire les cherges pour cherger les hakenbeuze.

(6) C. 1508, f° 38 v°.

havereaux, des triquoze et une scoie » (1), nous ne savons pas où ces ustensiles ont été fabriqués. C'est à Liège qu'on achète pour le château 6 broches pour la cuisine, 2 poêles de 6 pieds et 2 doubles chambrières tandis que 5 paires de « cheminalx » (chenêts ?), 2 chaudrons de fer viennent de la forge de Guillaume d'Izier, 3 paires d'aindyers (chenêts) et une cloche de fer (mortier) pour la cuisine viennent de chez Remacle Noirfalize des Pouhons (2), de même qu'une cloche pour distiller les eaux (3).

Enfin, au hasard d'une enquête (4), nous apprenons que la forge d'Amonines occupe 4 ouvriers, mais les fèves, ferrons, forgeurs, forgerons, maréchaux, marteleurs gardent leur secret : nous ne voyons pas ce qui les distingue.

\* \* \*

Y eut-il une politique du seigneur engagiste et de l'administration centrale en matière d'industrie métallurgique ?

Les Terres et Minières ont leur juridiction : la cour veille à l'observation des modalités d'extraction du minerai que la coutume a fixées, son mayeur et son sergent contrôlent le volume de la production dont le seigneur prélève sa part. Les ordonnances sur les bois sont nombreuses et la gruerie a ses règlements stricts, ses commis et ses assises régulières.

On s'étonne donc de ne pas trouver de juridiction semblable ou d'ordonnances concernant l'industrie du fer. Les Lettres d'Engagère de 1628 se bornent à dire que le seigneur engagiste « ne pourra admettre aucun maître de forge ou autre mineur en la dite terre que ceux qui pour le présent y sont et travaillent avec octroy et notre consentement affin que les dits bois ne

(1) C. 1539, f<sup>o</sup> 36 v<sup>o</sup> — pelle = le wallon pèle, poêle; fier à woutte = fier as wafes ?; losse = louche; coviecq, couvercle; scherpiaw, cf. serpe, serpette; jenquinet (?); havereaux, on trouve aussi haway, houe; triquoze, wallon : triewèse, tricoises, tenaille; scoie = scie.

(2) C. 1542, f<sup>o</sup> 63; C. 1537, f<sup>o</sup> 42; C. 1542, f<sup>o</sup> 64 v<sup>o</sup>; C. 1548, f<sup>o</sup> 36 v<sup>o</sup>. Il s'agit de la forge des Pouhons (Harzé). Cf. H. C. 1556-1557, f<sup>o</sup> 58 et Cour de My Pl. 1550-1576 (oct. 1552, oct. 1553 et 1561, *ibidem*, liasse 1577-1595, oct. 1579 : la forge de choisveaux (?).

(3) C. 1542, f<sup>o</sup> 57 v<sup>o</sup>.

(4) H. C. Enquêtes 1560-1563, f<sup>o</sup> 124.

|                       | 1477-1508  | 1527-1541   |
|-----------------------|--|---|
| Ferot                 | Ever. de la Marck avec Jehan le Marchan et Lambert Lardinois en 1477 puis avec les Vingiers jusqu'en 1525 environ  | 1. Le vieux fourneau : Lorrent de Ferro, Lambert le Basticheux puis Job et Lamb. de Mollin<br>2. Nouveau fourneau : Thomas le Bastard et son gendre Raskin de My puis la veuve Raskin et Henri de Harre |
| Nivarlet              |  | Guill. d'Izier-Noël de Heyd   |
| Mormont               | 1. Brisbois (1472)<br>2. (Fanzé) Coibillon, Collin de Sorine, Mavais Renart, Gerard et Jehan de Marteau<br>— Jeh. de Marteau, Mathy Paquey,<br>— Joh. Lambert de Wéris, Jehan Noel, Gilleit de Villers | Adam Brisbois (1527)<br>Grégoire Brisbois (1543)<br><br>Jehan de Marteau  |
| Roche à Fresne        |  | Noël de Heyd<br>Jehan Noël d'Eveux, Grégoire d'Ozo, Louy, maire de Bomal  |
| Blier                 | Radelet, Sarter, Collot d'Orchimont. Vve Sarter, Ansillon Settin   | — Pirquo le Forger, François Gero<br>— François de Jas<br>— (Leuomoulin) Fr. et J. Gero   |
| Verihais              |  | Jehan Riffart-Pirquo de Namur   |
| Deux-Rys              |  | Jehan Riffart   |
| Bretée<br>La Mockerie |  | Jehan Riffart   |
| Bomal                 |  |   |
| La Fosse              |  |   |
| Betomont              |  |   |
| Vaux-<br>Chavanne     |  | Gérard Meurice,<br>Wilmot de Floret   |
| Petite-Somme          | Renard de Byez<br>1. Guill. de Marteau, Jean le Marchand<br>2. Staskin de Pet. Somme,<br>Mavais Renart   |   |
| Septon                |  | Mavais Renart, Renier d'Ocquier,<br>Staskin-Bernard de Grandhan   |
| Durbuy                |  |   |
| Neucy                 |  | Henry de Creppe-Henry Collinet,<br>Johan de Fexhe (1528)  |

Tous les maîtres de forges de la Terre de Durbuy ne figurent pas dans ce tableau. Nous ne citons ici que ceux qui sont mentionnés dans les comptes des receveurs et quelques-uns, de la période 1517-1567 relevés dans les registres de la Haute Cour de Durbuy. Les comptes des receveurs ne signalent pas non plus tous les comparchonniers intéressés à un même fourneau. On trouve ci-dessus les fourneaux de La Fosse, de Betomont et de Neucy, bien qu'ils ne

| 1547-1567   | 1596-1626  |
|---|--|
| <p>1547 : La Damoysselle de Ferire, le grand Herman de Longnoulh, Henri de Harre, Joh. de Moulin, Lambert le Bastisseur, Robert de Comblin, Henry Remy<br/>1567 : Henry de Harre, Ant. Raes de Bohon, Levoeit d'Antinne<br/>1574 : La Vve de Harre</p> <p>Guill. d'Izier</p> <p>Thomson et Michel Groulart (1544-1567)</p> <p>Les De Marteau-Diepenbeek</p> <p>Jehan Noël d'Eveux, son fils Gilson-Jehan Noël de Heyd<br/>Guill. Noël de Heyd, Jehan Collignon</p> <p>(sous Blier) Pirotte-Jalhay-Hub. de Blier<br/>Franç. de Jas<br/>Gero-Pirotte-Jalhay-Hub. de Blier</p> <p>Fr. Gero, Giellet Collon d'Oppagne-Pirotte-Jalhay</p> <p>Grégoire d'Ozo, Jean de Jasse, Val. Sauvaige, Lowy d'Awan, Guill. Sarter, Jean Dockir,</p> <p>Hubert de Playe</p> <p>1. Collard le Brasseur-Simon Malahy<br/>2. Jehan de Mollin, Wilh. de Pirombœuf,</p> <p>Jehan d'Aywaille-Wallerand (1554)</p> <p>Remi des Poughons, Henry Remy, Gérard et Collet Meuris</p> <p>1. Hub. Collignon, Staskin, Henri le Guet, Collin de Noiseux<br/>2. Les Raborive, Thomas le Roucheux</p> <p>Ph. Marekloff-Henri Nali</p> <p>Jehan le Charpentier</p> | <p>1596-1606 : Evrard Sarter, Lowette de Harre, Jacques Haguinet, Cr. Marekloff. —<br/>1606-1620 : Les mêmes, Servais de Blier, Henry de Harre, Joh. de Quareux</p> <p>Jehan de Quareux, 1619 : Mathieu de Geer</p> <p>Ant. de Spa-Joh. Bovet, Evr. Sarter, Cr. Marekloff; 1609-1626 : Les mêmes et Wathélet, J. de Quareux, M. Monet, W. del Rive, Serv. de Blier, L. Brocart, Lowette de Harre, Mathieu de Geer.</p> <p>Ant. des Tailles, Jean Bovet, P. Pollo</p> <p>Everard Sarter (Forge à l'aplé)<br/>Jehan de Herlenval, Jehan Gabriel</p> <p>Jehan des Tailles</p> <p>Pirotte Noirfalize-Pierre Gilmant<br/>Crèveœur: Evr. Sarter, P. Pollo, C. de Clercq.</p> |

soient pas situés dans la Terre de Durbuy, mais c'est à Durbuy qu'ils paient la redevance du coup d'eau. Dochamp a connu plusieurs établissements métallurgiques dans la seconde moitié du 16<sup>e</sup> siècle. Lienard, Creuxhelet, Hubert Meuris, Henry Gérard et Louis de Samrée, l'associé de Guill. Sarter à la forge d'Amonines en furent propriétaires. (Registre de la Cure de Dochamp.)

soient pas trop grevez folez et ruinez » (art. 7) et c'est uniquement en fonction de l'exploitation forestière que cette mesure semble prise. Le haut forestier fait son rapport annuel sur les journées de fondée; le receveur accorde le coup d'eau au même titre que pour un moulin ou une foulerie et perçoit la redevance, mais il n'y a au sujet de l'industrie métallurgique, ni juridiction, ni ordonnance, ni record. Il n'est même pas perçu de droit de passage sur le commerce du fer avant 1565 environ comme l'atteste le record qu'obtient Thomson Groulart <sup>(1)</sup>.

Or, pour intermittente qu'elle soit, cette industrie a joué un rôle indéniable dans l'évolution de la Terre de Durbuy. Aucune aide ne lui vient de l'administration centrale. Le seigneur engagiste en tire le profit maximum. Il n'y a pas de politique de l'industrie métallurgique susceptible de la promouvoir.

Les maîtres de forges ont donc connu le régime du laisser-faire.

Pourquoi ? Est-ce parce que, dans ce pays de tradition, seule l'ancienne coutume fait loi, et que, venant après les institutions féodales, les forges n'ont pas été intégrées dans le système ? Est-ce parce que le contrôle de la production et des transactions commerciales dont l'importance est assez variable, paraissait illusoire ? On a vu, en effet, que cette industrie a connu des à-coups et des périodes d'inactivité totale. Peut-être les deux raisons sont-elles valables.

#### LES MAÎTRES DE FORGES ET LA GESTION DES USINES

Qui étaient ces maîtres de forges dont plus de 120 noms nous sont parvenus ? (voir tableau p. 170).

Ceux de la fin du XV<sup>e</sup> siècle et du début du XVI<sup>e</sup> sont pour la plupart des proches collaborateurs du seigneur de Durbuy, Evrard de la Marck : prévôts ou échevins et des

<sup>(1)</sup> H. C. R. 1563-1564, f<sup>o</sup> 153. A la fin du siècle, le droit de passage était modique : 1 pat ½ pour 1 millier de fer (Durbuy, Formulaire Jean Lejeune, f<sup>o</sup> 108).

hommes de fiefs (1). Ils étaient copropriétaires de leurs fourneaux — le receveur de 1401 disait déjà : maître Brussequin et autres —, faisaient charbonner sur leurs héritages ou, moyennant redevance, sur les bois du seigneur, dirigeaient l'exploitation des minières et se répartissaient le temps de fondage. Evrard de la Marck semble avoir eu la haute main sur les usines de Ferot et Jamolz et Remacle de Bomal fondaient pour lui du minerai de Wéris à Rochefort en 1477 (2).

Vers 1525, après la mort d'Evrard de la Marck, les deux seigneurs engagistes ont cessé de s'intéresser à la métallurgie du moins de façon directe, mais des seigneurs fonciers continuent à s'en occuper comme certains commis et échevins : les Sarter, les de Harre, les de My, les Brisbois dont Adam, le prévôt de La Roche, Dary Daie, prévôt de Durbuy, Jehan Lambert, Marckloff, Nali, etc. : dans la liste des hommes de fiefs annexée au Verbal Boisot de 1538, nous relevons une vingtaine d'hommes féodaux intéressés aux forges. Mais apparaissent alors des étrangers, tous roturiers, sauf les Groulart, qui viennent grossir leurs rangs. Ce sont notamment les frères Wathelet de Raborive, Grégoire d'Ozo de Comblain, Pirotte Jalhay de Franchimont, Jehan d'Aywaille et des Namurois : Jean Riffart, Pirquo le forgeron et peut-être même Gero, le mayeur de Fisenne.

La venue des Groulart fut sans doute la plus remarquée. L'un d'eux, Jehan Pirotte Groulart avait épousé Jehenne Sarter et avait cédé, à la mort de son beau-père, ce qui lui venait de sa femme à Guillaume Sarter, seigneur d'Izier, son beau-frère (3). « L'an 1544, le 2 juin, fut fait le mariage entre Thomson Groulart de Jalhay et Delle Jehanne fille de discret

(1) Citons à titre d'indication ce texte publié par TANDEL, *op. cit.*, V, p. 225 « 1484, 14 mai, Luxembourg. Appointement du conseil entre le Sarter, Colin de Soyne (lire : Soryne), Regnault, Regnard du Bye joint à eux Jehan de Trina, capitaine de Durbuy... ». Ces hommes représentant la Terre de Durbuy sont propriétaires de fourneaux. Le prévôt du moment, Lambert Lardinois, est intéressé au fourneau de Ferot. Guill. du Marteau était échevin de la H. C. en 1505. Collet d'Orchimont fut prévôt. Henri de Harre était Sr de Noiremont, etc. : tous étaient maîtres de forges.

(2) C. 1477, f° 6 v° et 7. En 1547, un de la Marck, Robert de Comblain était encore un des comparchonniers de Ferot.

(3) J. S. RENTIER, *Hist. du Ban de Jalhay*, I, p. 140; II, pp. 58 et 302; H. C. Pl. 1575, f° 143 v°; H. C. 1531-1536, f° 51.

Thomas Lardinois de Ville, prévôt des Rivières et de Marie de Chéoux, fille Bertrand de Chéoux, veuve de feu Grégoire Brisbois pour laquelle icelui Thomas Lardinois et honoré Henry de Harre, Seigneur de Moirmont, s'engagent à donner en subside de mariage... et le dit Jehan Groulart au dit Thomson son fils, une tour ou maison avec ses appendices. Ainsi fait en la maison de Guillaume Sarter, écuyer, seigneur d'Izier, duché de Luxembourg » (1). Se trouvent donc réunis chez Sarter, maître de forge de Nivarlet et d'Amonines, Jean Groulart, maire de Jalhay, et maître de forge lui-même, Thomas Lardinois du fourneau de Ferot, Henry de Harre, seigneur de Noiremont (et non Moirmont) fondeur au nouveau fourneau de Ferot, témoins de la veuve du fondeur Brisbois de Mormont et de son successeur, Thomson Groulart. Dix ans plus tard, Michel, frère de Thomson épousera Sibille Isabelle Brisbois et les deux frères exploiteront non seulement les forges de Mormont, mais tenteront leur chance à Atheville et Tenneville vers 1557 et 1564 et à Beausaint (2). Ajoutons qu'une sœur de Thomson et Michel avait épousé le mayeur d'Aywaille, Philippe de Neufforge, maître de forge aux Pouhons (3).

Les Groulart ne sont pas les seuls Franchimontois à éprouver leur expérience de forgers dans la Terre de Durbuy : Collar Jalhau est à Amonines avant 1536 et ses fils seront fondeurs à Blier, au Leumolin, à Wérihais, son gendre Jehan d'Aywaille le sera à Betomont. D'autres Jalhau seront mineurs, à Heyd, et, à la fin du siècle, Pirotte Pollo, maire de Jehanster, érigera un fourneau près du moulin de La Fosse.

On peut s'en rendre compte : les maîtres de forges du XVI<sup>e</sup> siècle relèvent de catégories sociales différentes et le fait s'éclaire quand les archives permettent de suivre ces hommes dans leurs affaires, leurs unions, leurs succès et leurs difficultés. Certains roturiers s'imposent par leur savoir faire et leur acharnement, leur esprit d'organisation. La communauté des

(1) J. S. RENIER, *op. cit.*, I, p. 140.

(2) *A. I. A. L.*, 55, pp. 81 et 54, p. 175.

(3) Il semble qu'elle soit encore en activité en 1671 : v. Tandel, V, p. 271.

manants les adopte, puis les charge de la représenter devant les instances de la Terre de Durbuy; les fieffés collaborent avec eux; eux-mêmes acquièrent des fiefs. 50 ans plus tôt, c'eût été impensable, et il faut voir là un des progrès de l'esprit nouveau qui anime le XVI<sup>e</sup> siècle (1).

A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup>, le concours des étrangers sera différent. Ce ne sont plus alors des métallurgistes qui viennent s'atteler avec leurs prédécesseurs au travail du fer : ce sont des hommes d'affaires, industriels ou marchands, qui disposent de fonds et veulent les faire fructifier. Tels Thomas des Fossés et Butbach, créanciers d'Antoine de Spa, Jean de Quareux qui fait construire un fourneau à Mormont qu'il revend à Mathieu de Geer, Jean Gabriel qui achète la forge à l'aplé mais y installe son adjoint Guillaume d'Othée, Noirfalize et Pierre Gilmant, acheteurs de bois, qui ont leurs ouvriers à Neucy et ces marchands, bourgeois de Liège, qui drainent vers Liège, bois, charbon de bois, minerai et fer.

Les seuls maîtres de forges du pays sont alors des seigneurs fonciers : Evrard Sarter, Jean Bovet, Jean de Herlenval, Antoine des Tailles et le frère du prévôt Nic. de Blier, Servais de Blier, mais comme ils manquent de capitaux et s'avèrent incapables de s'adapter aux progrès de la platinerie et de la fenderie, leur affaire ne peut pas avoir d'avenir.

Dans son Histoire de Belgique, Henri Pirenne écrit : « C'est encore le capital, est-il besoin de le dire, qui suscite et entretient cette bruyante activité. (Il s'agit de celle des forges qu'il vient d'évoquer en citant Guichardin.) Si primitives qu'on les suppose, les installations qu'elle nécessite, barrages sur les cours d'eaux, établissement de roues de moulins, constructions de fours, de hangars, etc., coûtent assez cher pour n'être permises qu'aux détenteurs d'une certaine aisance. Et, en effet, les textes nous montrent à suffisance que c'est la bourgeoisie de Namur et des petites villes voisines que proviennent les maîtres de forges du pays » (2).

(1) Seul, à notre connaissance, parmi les étrangers, Th. Groulart demande à la Haute Cour de reconnaître sa qualité d'homme féodal. Nous ignorons pour quelle raison il le fait (H. C. Engagères 1566-1567, f<sup>o</sup> 25 v<sup>o</sup>).

(2) T. III, Lamertin, 1912, p. 254.

Sans doute, le métier de maître de forge ne va-t-il pas sans une certaine aisance, mais, en ce qui concerne la Terre de Durbuy, l'explication nous paraît moins simple.

Nous découvrons là trois aspects de la gestion des forges.

Au XIV<sup>e</sup> siècle et au début du XV<sup>e</sup>, ce sont des hommes féodaux, y compris le seigneur, que l'on trouve à la tête de l'industrie. Leur aisance explique qu'ils soient seuls susceptibles d'exploiter les richesses de la région. Chacun fait « charbonner et tirer mine » pour soi et ils répartissent entre eux le temps du travail de fonderie confié à des salariés.

Au cours de la période suivante qui est celle de l'expansion, cependant, maintes installations sont l'œuvre d'hommes qui n'ont que leurs bras et un petit patrimoine, mais des qualités professionnelles et une famille dont toute l'activité est mise au service de l'affaire familiale. C'est ce qui apparaît clairement quand, à partir des textes d'archives, on reconstitue la généalogie et une histoire schématique des Jalhez, Demarteau, Malahy, Grégoire d'Ozo, des Noël, etc. Parfois ils s'associent à d'autres, mais toujours dans le travail, et si, au départ, ils vivent dans une aisance toute relative, c'est leur travail coopératif qui leur permet de faire prospérer leur affaire, leur capital-travail. Chez eux, les tâches sont réparties, non les fondées (1).

Ils sont, au sens étymologique, des coopérateurs et se distinguent de ces comparchonniers qui sont copropriétaires d'une usine qu'ils exploitent à tour de rôle.

Qu'un Riffart dont l'ascension fut rapide et d'ailleurs éphémère, soit arrivé dans la Terre de Durbuy avec un capital, c'est vraisemblable. Que le système des comparchonniers continue, c'est certain. Encore faut-il souligner que certains mettent la main à la pâte et qu'un Gero ou un Meuris (voir tableau) sont des tenants de la gestion familiale. Le capital, en tant que tel, n'intervient pas ici et la bourgeoisie des villes n'y est pour rien : elle achète sans intervenir dans la gestion. Mais il en va autrement de 1595 à 1626.

(1) Ainsi un gendre de Henri de Marteau de Mormont, Gilson le Schotton est « tenu de livrer au fourneau de Marteau... 2 quinzaines... et 2 au marteau par an » (H. C. 1580-1582, f<sup>o</sup> 87 v<sup>o</sup>). Mais en cas de difficultés ou de succession, on fait des parts : Philippa le Forgeur détient .5 parts de ce fourneau (H. C. O. L. et Pl. 1563-1564, f<sup>os</sup> 31 v<sup>o</sup>-32).

Quand, après la crise de 1575-1595, l'industrie a repris son activité, les coopérateurs d'hier ont dû, faute de fonds, trouver un moyen de vivre dans l'agriculture, la meunerie, la brasserie ou le travail forestier. Le nombre des fourneaux de la région est réduit à 4 : ce sont ceux de Nivarlet et Roche à Fresne dans la Terre de Durbuy et, à sa limite sud-est, ceux de Forge à l'Aplé et de La Fosse qui vont être vendus, l'un par Evrard Sarter, l'autre par Jean Bovet respectivement à Jean Gabriel et Pierre Pollo.

Hormis quelques étrangers, les fondateurs de la Terre de Durbuy sont alors Evrard Sarter, Lowette de Harre, Cr. Marckloff et, en 1600, Jean Bovet, Antoine de Spa et ses gendres. Ils ont été les seuls à disposer de fonds suffisants pour reprendre les affaires : Sarter, Marckloff et Antoine de Spa grâce aux minières qu'ils possèdent, Sarter grâce à ses bois et à ses revenus, Lowette et Jean Bovet, capitaine des francs hommes, grâce à leurs revenus et au soutien financier d'hommes d'affaires liégeois.

La grande vente du bois de 1595 à 1600 empêche les petits fondateurs de revenir au travail des forges, car *le prix* du bois a triplé et il faut l'emporter à la hausse sur les hommes d'affaires venus de l'extérieur. Les maîtres de forges de Liège orientés vers la reconversion de leur industrie sont leurs concurrents sur le marché de Durbuy et ils s'intéressent moins au fer de la région qu'à son bois et à son minerai.

Il s'avère enfin qu'il faut, pour s'occuper de métallurgie, disposer de plus de capitaux et savoir en organiser le placement : la gestion financière a pris le pas sur les qualités professionnelles du maître de forge.

Mathieu de Geer va en faire la preuve pendant quelques années et montrer par surcroît que quand une entreprise n'est pas rentable, il faut savoir l'abandonner à temps pour en monter une autre. Un Evrard Sarter, au contraire, s'acharnera jusqu'à sa perte à tenter de redresser une situation désespérée <sup>(1)</sup>.

(<sup>1</sup>) Le 11 août 1625, « pour soy désobliger envers plusieurs et divers créditeurs ou ils avoyent (lui et sa femme) pour leur évidente utilité contracté assez notables debtes a raison desquelles leurs biens en général estoyent charges et obliges a pensions et rentes annuelles »... Evr. Sarter a vendu notamment Bergister et Betomont : Durbuy, H. C. Transports féodaux, 1610-1661, f<sup>o</sup> 98.

Le temps des modestes comparchonniers est révolu, la gestion des forges a changé : elle relève désormais d'une conception neuve de l'industrie et du commerce, d'une conception capitaliste dont les maîtres de forges de la Terre de Durbuy, quand ils ont disparu, n'avaient eu qu'un avant-goût <sup>(1)</sup>.

#### MÉTALLURGIE DE LIÈGE ET MÉTALLURGIE DE DURBUY

Quel fut le rôle de la métallurgie de Durbuy dans le cadre de la métallurgie liégeoise dont elle est tributaire ?

Les rapports entre Durbuy et Liège sont anciens, fréquents et réguliers : si nous n'en avons que des indices, ils sont assez nombreux dans les textes les plus anciens. Quand il s'agit des relations commerciales, nous sommes moins bien informés. Mais le fait est que si nous trouvons citée maintes fois la ville de Huy ou s'il est fait mention de quelque marchand de St-Vith ou de Spa dans les archives, c'est toujours de Liège qu'il est question en matière de métallurgie.

En 1525, il y a contestation à propos d'un achat de fer entre Noël de Heyd et Jean le Marchan de Liège <sup>(2)</sup>. Jehan Dockir d'Izier, maître de forge est redevable de 23.500 de fer stendu « livrez à la batte à Liège » à Henri de Lens, marchand de fer à Liège <sup>(3)</sup>. Henri Nali est en relation d'affaires avec Jehan Bartelle de Liège à qui il doit 1280 florins liégeois et 5 milliers de fer stendu <sup>(4)</sup>. Dans le record qu'il obtient en 1564, Thomson Groulart déclare que les maîtres de forges transportent leur fer... » l'une des fois dedans le pais, l'autre des fois hors du pais, sy comme à Liège ou aultre part ou que mieulx leur at plisseu le faisant aulcun d'eulx myner à Liège par les nepveurs lesquelles leur rapportoient leur argent et recepissez de marchand ayant recepu et achepté leur dit fier » <sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> Voir à ce sujet, J. LEJEUNE, *La Formation du Capitalisme moderne dans la Principauté de Liège au XVI<sup>e</sup> siècle*, Liège, 1939, pp. 153-154, 243 et sv., 275-276.

<sup>(2)</sup> H. C. 1521-1531, f<sup>o</sup> 58 v<sup>o</sup>.

<sup>(3)</sup> Durbuy, Aff. diverses 1500-1700, à la date du 11 juin 1554.

<sup>(4)</sup> Durbuy, Franchise, 1556-1565, f<sup>o</sup> 37.

<sup>(5)</sup> H. C. R. 1563-1564, f<sup>o</sup> 153.

Nous ne trouvons malheureusement de références aux relations commerciales de Durbuy et de Liège dans les archives qu'en cas de litige et c'est surtout au début du XVII<sup>e</sup> siècle que les différends sont fréquents. On relève alors la présence à Durbuy de maints bourgeois de Liège : Adrien Godefroid et son beau-frère Jean de Bru, Bertholet Stévert, Tilkin Meulenaire, Lambert Brocca intéressé au fourneau de Roche à Fresne, Claude Tilman, Jean de la Couronne, brasseur <sup>(1)</sup>, Antoine le Camu, Guill. Castelain, Jean Coulot, Gilles Hodeige <sup>(2)</sup>, Adam Gabriel à qui la Franchise de Durbuy remboursait 1260 fl. en 1598 <sup>(3)</sup>.

Il semble que Liège achète alors beaucoup de charbon de bois dans la région : en 1607, on en livre à Guillaume Delbrouck pour le fourneau de Sauheid <sup>(4)</sup>, à Bertholet Stévert pour sa forge de Colonster <sup>(5)</sup>. En 1611, le capitaine Mathieu Trouillet intente un procès à Jean le Tralenne, fermier du passage d'eau, qui a mis arrêt sur des charbons destinés à son fourneau de Hamoir, et il fait état de 1079 chars de minerai qui lui ont été livrés <sup>(6)</sup>.

La plupart des marchands liégeois ont affaire à Jean le Marchand de Barvaux, à Mathieu Mirson, père et fils, à Jacquemin le Naiveur qui s'occupent des transports vers Liège du bois, du charbon et du minerai <sup>(7)</sup>. La place de l'aplé est alors l'entrepôt de Barvaux <sup>(8)</sup>, où, en 1606, 100.000 clappes venant d'Amberloup et 34.700 venant de Haseille sont entassées à destination de Liège <sup>(9)</sup>.

Enfin, on peut relever parmi les adjudicataires de la coupe extraordinaire des bois, les noms des de Geer, Noirfalize, Grouf et Celis et parmi les bailleurs de fonds, Laurent Butbach et Jehan Gabriel <sup>(10)</sup>.

\* \* \*

<sup>(1)</sup> H. C. Pl. 1606, f<sup>os</sup> 144, 129, 40 v<sup>o</sup>, 176 v<sup>o</sup>.

<sup>(2)</sup> H. C. Pl. 1608, f<sup>o</sup> 240 v<sup>o</sup>; 1609, f<sup>os</sup> 51 v<sup>o</sup>, 109, 239 v<sup>o</sup>.

<sup>(3)</sup> Durbuy, Aff. Générales 1500-1700, à la date.

<sup>(4)</sup> H. C. Pl. 1607, f<sup>o</sup> 106 v<sup>o</sup>.

<sup>(5)</sup> H. C. Pl. 1609, f<sup>o</sup> 5.

<sup>(6)</sup> H. C. R. 1611, f<sup>o</sup> 264.

<sup>(7)</sup> H. C. Pl. 1605, f<sup>o</sup> 109.

<sup>(8)</sup> H. C. Pl. 1609, f<sup>o</sup> 196; 1610, f<sup>o</sup> 61.

<sup>(9)</sup> H. C. Pl. 1606, f<sup>os</sup> 144-145.

<sup>(10)</sup> Voir plus haut, p. 175.

Liège est le débouché normal de la Terre de Durbuy et il est le seul à avoir laissé des traces dans les archives de la seigneurie, mais quel fut l'apport de la métallurgie de Durbuy à celle du pays de Liège ?

Pour répondre à cette question, il faut tout d'abord comparer l'évolution de l'industrie du fer dans les deux régions et se reporter, à cet effet, aux études récentes de G. Hansotte sur « L'Industrie Métallurgique dans la vallée de l'Ourthe (1955), dans la vallée de la Vesdre (1962), dans le bassin de la Hoègne (1963), dans la Basse Ourthe (1964) ». On trouvera p. 181 un tableau comparatif qui met quelques faits en évidence et 3 cartes qui caractérisent et situent la production.

Ces tableaux comparatifs font apparaître les faits suivants.

Les 5 fourneaux de la Terre de Durbuy comptent, en 1478, 581 journées de fondage, peut-être même en comptèrent-ils davantage les années précédentes pour compenser la perte des fourneaux détruits à Franchimont par Charles le Téméraire. On voit cependant de 1480 environ à 1500 augmenter le nombre de fourneaux sur la Hoègne tandis que s'accuse à Durbuy un fléchissement notable de la production dû aux guerres des de la Marck et à la ruine de Durbuy, incendiée en 1485.

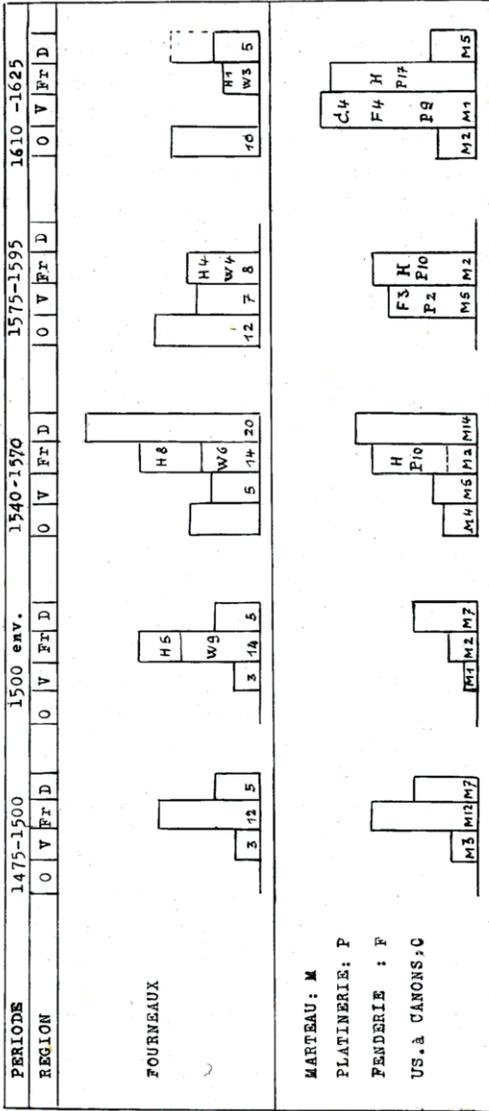
A cette époque, chaque fourneau se double d'un marteau d'affinage aussi bien à Franchimont qu'à Durbuy.

Peu après 1500, sur la Hoègne, le nombre des marteaux diminue dans des proportions notables : il reste 2 marteaux pour 14 fourneaux, mais apparaît une platinerie. Ce brusque changement annonce dans cette région l'orientation que prendra son industrie au cours du XVI<sup>e</sup> siècle.

De 1530 à 1570 environ, c'est l'expansion dans toute la métallurgie de la Hoègne à Durbuy. L'Ourthe liégeoise, la Vesdre et Durbuy voient augmenter le nombre des fourneaux et des marteaux qui reste stationnaire à Franchimont dont la platinerie prend un développement sensationnel sur la Hoègne inférieure.

A cette époque, Durbuy avec 20 fourneaux pour 23 aux autres régions, livre à la région liégeoise la moitié du fer dont elle a besoin.

TABLEAU COMPARATIF DU NOMBRE D'INSTALLATIONS MÉTALLURGIQUES DE FRANCHIMONT (Fr), HOËGNE (H), WAYAI (W), DE LA VESDRE (V), DE L'OURTHE INFÉRIEURE (O) ET DE LA TERRE DE DURBUY (D) (1)



Nous empruntons ces données aux 4 études de G. Hansotte :

- L'Industrie sidérurgique de la vallée de l'Ourthe liégeoise aux temps modernes, *La Vie wallonne*, t. 29 (1955), p. 116-124;
- L'Industrie métallurgique dans la vallée de la Vesdre aux temps modernes, *Bull. de l'Institut archéol. liégeois*, t. 75 (1962), pp. 165-220;
- L'Industrie métallurgique dans le bassin de la Hoëgne aux temps modernes, *ibid.*, t. 76 (1963), pp. 5-44;
- Les usines de la Basse-Ourthe, *Chronique archéologique du Pays de Liège*, 1964, pp. 59-73.

N. B. — Pour les années 1610-1625, nous ajoutons aux 3 fourneaux de Nivarlet, La Roche à Fresne et Mormont, ceux de La Fosse et Forge à l'Aplé qui paient la redevance du coup d'eau à Durbuy et en pointillé, ceux de La Roche.

(1) Il s'agit de toutes les installations qui ont été en activité, mais pas nécessairement en même temps, pendant la période indiquée.

De 1570 à 1595, Durbuy entre en sommeil. Tous ses fourneaux se sont éteints et quelques-unes de ses forges travaillent au ralenti. Elle est pour ainsi dire coupée de Liège à cause des événements militaires. On constate alors que sur l'Ourthe et la Vesdre, le nombre des fourneaux augmente : il s'agit sans doute de suppléer à la carence de Durbuy.

Quand les affaires reprirent dans la Terre de Durbuy, 2 fourneaux furent remis en activité : celui de Nivarlet en 1595, celui de Roche à Fresne en 1600 selon l'ancienne méthode, tandis que la platinerie et la fenderie avaient fait de grands progrès dans la région liégeoise et que les usines à canons allaient y faire leur apparition. La vallée de l'Aisne maintint péniblement sa production de 200 à 350 fondées annuelles de 1600 à 1623 et encore relève-t-on, parmi ses maîtres de forges des étrangers comme Jehan de Quareux, Mathieu de Geer, Pirotte Pollot, Adam Gabriel. Si le fer de Durbuy servait d'appoint à l'industrie de la Principauté, ses bois et son minerai intéressaient davantage les industriels liégeois <sup>(1)</sup>.

« ...dès 1612, note G. Hansotte, la fin des hostilités entre les Espagnols et les Hollandais (Trêve de XII ans) avait privé l'industrie liégeoise d'un de ses débouchés les plus importants : la fourniture de canons et de boulets de fonte aux armées du Roi Catholique » (*B. I. A. L.*, 76 (1963), p. 15). D'autre part, les Provinces Unies allaient peser de toute leur puissance sur l'orientation de la métallurgie liégeoise en particulier et du marché du fer en général. Enfin une conception nouvelle des affaires que représentent les Butbach et de Geer appelle les capitaux vers un théâtre plus vaste des opérations commerciales et financières. La métallurgie de Durbuy qui n'avait pas pu procéder à la reconversion nécessaire de ses usines et dont les ressources en bois et en minerai s'étaient amenuisées fut incapable de survivre. L'échec d'un Sarter, industriel-type de la Terre de Durbuy est significatif et le départ précipité de Mathieu de Geer pour la Suède, où il allait rejoindre son cousin

(1) H. C. Pl. 1641 f<sup>o</sup> 100 : Charbon de bois pour Jean la Croix du fourneau des Vennes; *ibid.* 1649, f<sup>o</sup> 24, v<sup>o</sup>, 36 : fer en transit à Barvaux vers Liège; Durbuy, V. et Fr. 1652-1657 f<sup>o</sup> 238 : du fer de Habay en transit par Barvaux, vers Liège, etc...

après avoir tenté sa chance à Mormont pendant quelques années, est un autre signe des temps.

Les richesses des bois et du sol luxembourgeois restaient cependant intactes dans le sud du Duché, c'est là qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, on prit le relais de la Terre de Durbuy dans des conditions fort différentes de celles que connut le nord aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles (1).

L'industrie métallurgique eut, sur la vie économique et sociale de la région, une influence certaine que nous avons étudiée dans un ouvrage consacré à l'histoire de la Terre de Durbuy au temps des maîtres de forges.

(1) Il conviendrait de compléter le tableau comparatif et les cartes en étudiant le bassin de la Lienne de Bra à Aywaille, celui de l'Ourthe de Hamoir à Tilff et enfin celui de l'Ourthe supérieure.

Voici une liste incomplète de leurs usines au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

#### *Lienne.*

« La forge ou marteau de Neucy nouvellement eddiffiée » de Pirotte Noirfalize : H. C. Pl. 1596, f<sup>o</sup> 207.

.. « les usines et fourneau de Neucy » de Pierre Gilman : H. C. 1622, f<sup>o</sup> 117 v<sup>o</sup>.

.. le marteau de Bra cité H. C. 1606, f<sup>o</sup> 102.

.. la forge de Jean Celis au lieu de Quareux : H. C. 1617, f<sup>o</sup> 5.

.. la forge de Vaux Schavan, Arch. génér. n<sup>o</sup> 45.176 (1612).

.. [fourneau et forge du Pouhon].

#### *Ourthe supérieure.*

Arch. génér., Chambre des Comptes n<sup>o</sup> 526. Rapport du Bois de Laroche (1618), f<sup>o</sup> 44 v<sup>o</sup>-46 v<sup>o</sup>.

— forge et fourneau en la mayerie de Wyompont, contigu au bois de la Haulte Freyr du costé d'Ortheuville... le fourneau sur le rieu de Scanbie à Jehan Piret. Prend les mines en Champlon.

— Les Tailles, fourneau sur le ruisseau de Bazeille, la forge sur l'Ourthe au village de Prelle à la Vve du Bailly de St-Hubert; cf. *A. I. A. L.* 80. Grand Cons. de Malines, Sent. extend. n<sup>o</sup> 779 : cédé en 1597 à Hub. Lambert.

— un fourneau appelé la vieille forge sur le ruisseau de Wamme entre les bois de Bande, Champlon et Journal.

— un fourneau à Gert. Hacke, un jet de pierre plus haut.

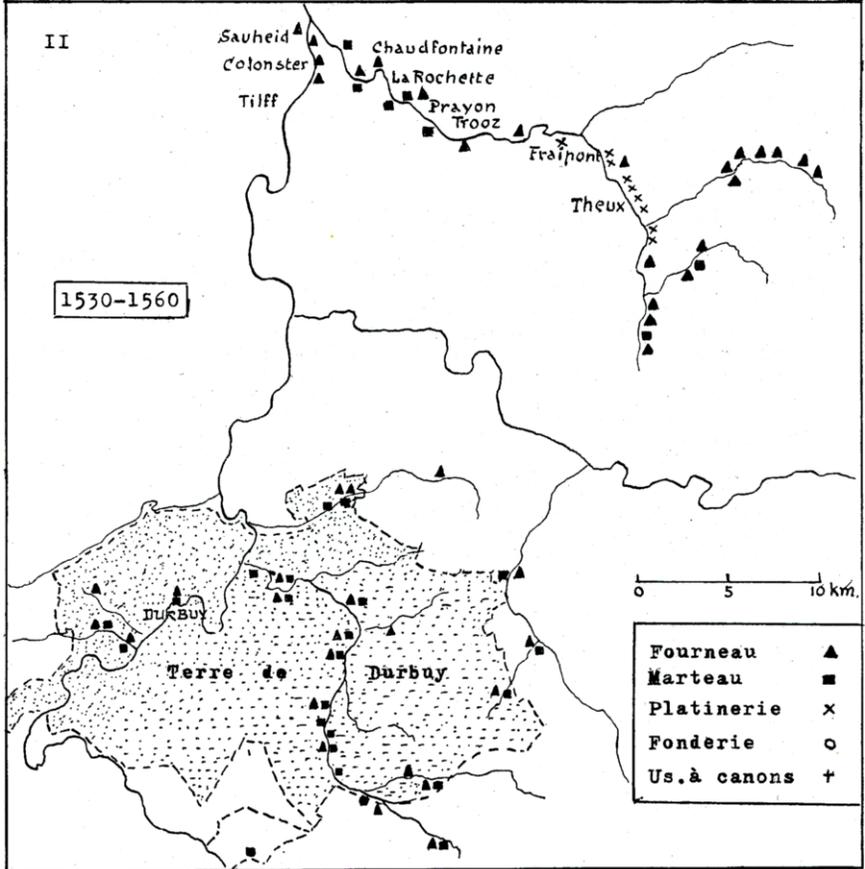
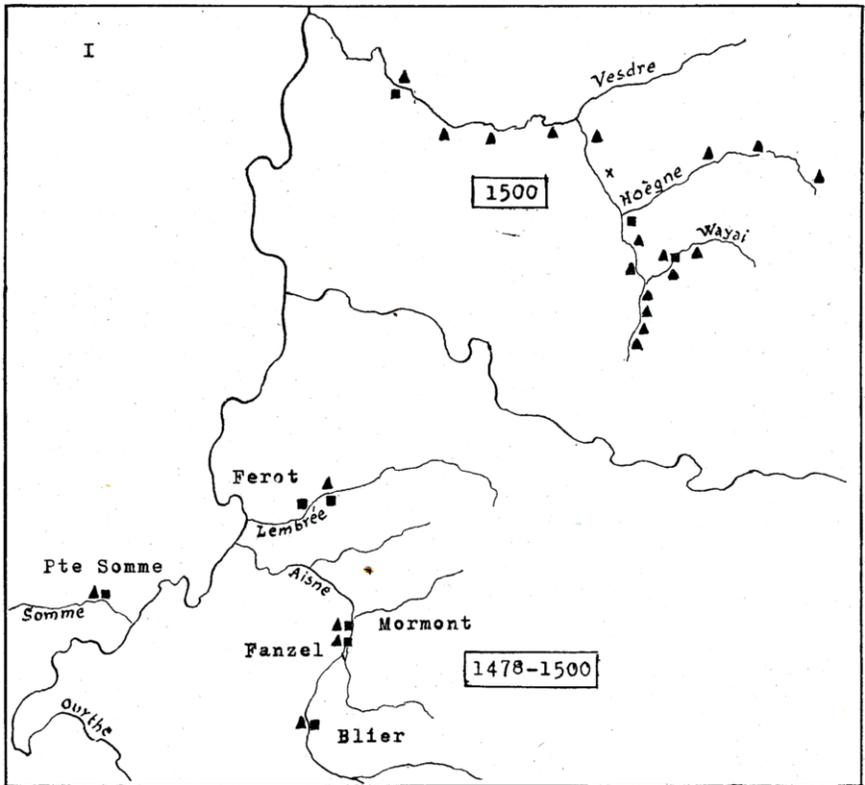
— un fourneau sur le ruisseau de Journal au Sr de Herlenval, proche les mines et les bois de Champlon.

— 2 fourneaux en ruine dont un sur le ruisseau de Bieret à Tenneville.

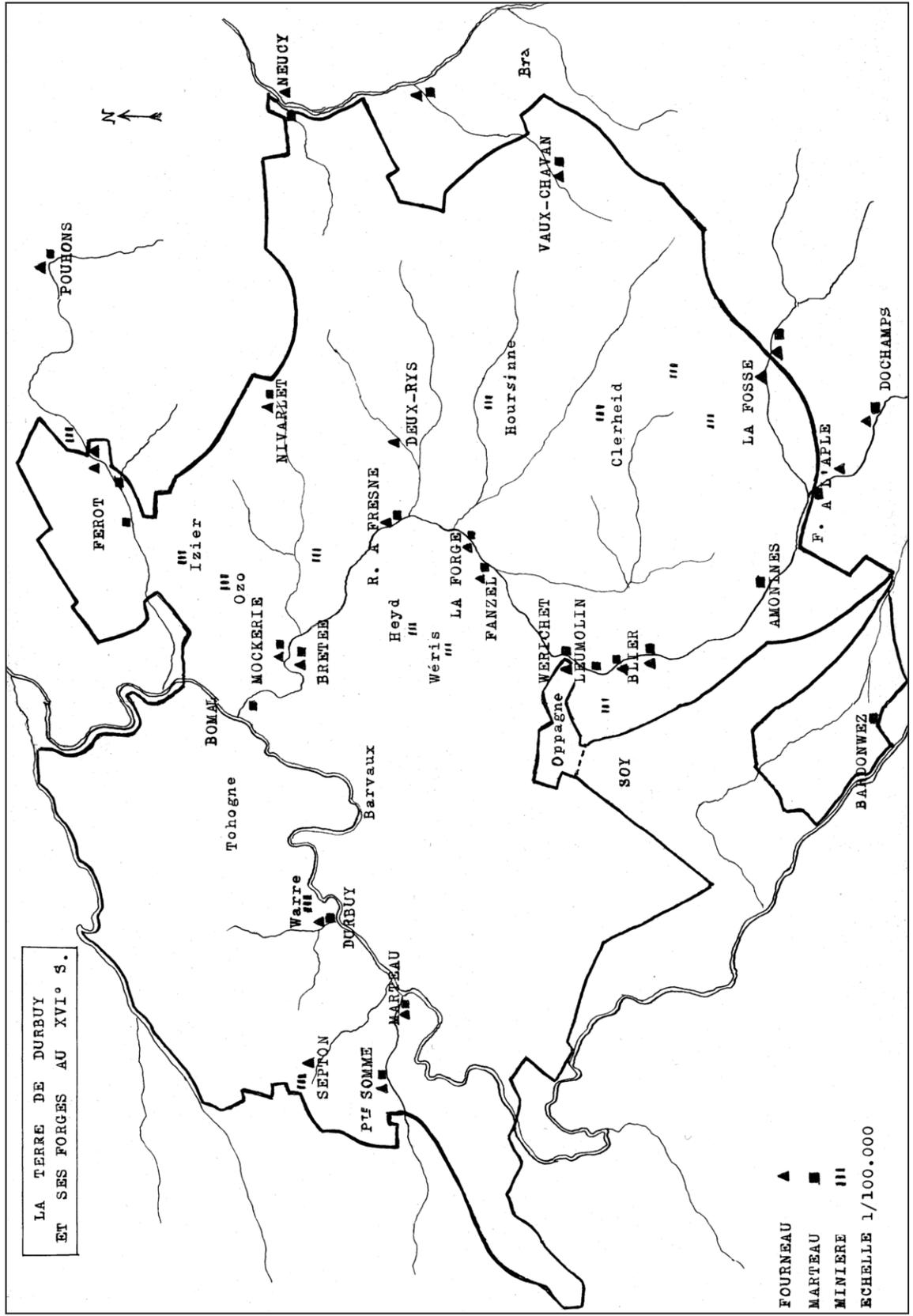
— Tandel V, p. 612 signale le fourneau de Harsin, cf. *A. I. A. L.* 80, Grand Conseil de Malines, Sentences extendues, n<sup>o</sup> 615 (1604), Art. Hack, m. de forge à Harsin.

#### *Ourthe moyenne.*

Hamoir, fourneau et forge, à Mathieu Trouillet, Bourgmestre de Liège, H. C. R. 1611, f<sup>o</sup> 264.



LA TERRE DE DURBUY  
ET SES FORGES AU XVI<sup>e</sup> S.



▲ FOURNEAU  
■ MARTEAU  
▮ MINIERE  
Echelle 1/100.000

III

1610 - 1625

PRINCIPAUTE



Tilff

17 platineries

Polleur

Spa

FRANCHIMONT

Aywaille

PRINCIP.

Ferwagne

Hamoir

DE

STAVELOT-MALMEDY

Miecret

Durbux

Nivarlet

Neucy

Sarvauz

R. à Frêne

Mormont

Bra

Soy

La Pesse

F. à l'Aplé

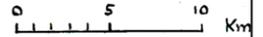
LIEGE

Laroche

Rochefort

Houffalize

Journal  
Champlon



Les Tailles

St-Hubert

Bastogne

## CHAPITRE II

### BREF HISTORIQUE DES FORGES

FEROT, LEMBRÉE ET RUZE.

Nous l'avons vu plus haut, la forge de Ferot est une des plus anciennes de la Terre de Durbuy, mais nous la perdons de vue de 1400 à 1477. Nous savons seulement qu'il existe à proximité un marteau : celui de Lembrée, mentionné en 1436 <sup>(1)</sup>.

Les établissements métallurgiques de Ferot ont un statut qui leur est propre : ils sont les seuls à payer en argent une redevance qui va par moitié au seigneur de Durbuy et par moitié aux vingiers (ou winchiers), c'est-à-dire à ceux « qui ont le gran passage » ou winaige, autrement dit ceux à qui est revenue, par adjudication devant la Haute Cour, la ferme des droits de passage <sup>(2)</sup>.

Nous ne connaissons pas les noms des fondeurs de Ferot avant l'année 1527, sauf pour 1485 <sup>(3)</sup>, et il nous est impossible de savoir dans quelle mesure les de la Marck qui traitaient le fer à Rochefort et Agimont et les de My, vicomtes de Ferot, y étaient intéressés depuis 1471, date de l'engagère de la Terre de Durbuy aux de la Marck <sup>(4)</sup>.

Le fait est que le statut de Ferot changea peu après la levée provisoire de l'engagère de la seigneurie en 1525, car, en 1527, Ferot ne figure plus parmi les fourneaux contrôlés par le haut forestier et le cens y est perçu pour le cours de l'eau seulement <sup>(5)</sup>, toujours en argent, contrairement aux autres qui paient en fer, et cependant en proportion de la production et, à cette époque, les noms des fondeurs sont cités <sup>(6)</sup>.

Il y avait alors deux fourneaux à Ferot : le vieux et le nouveau <sup>(7)</sup>, et la production y fut assez élevée avec les de Mollin, les de My et les de Harre, de 1527 à 1567 <sup>(8)</sup>.

<sup>(1)</sup> Cf. p. 18, n. 3 et 4.

<sup>(2)</sup> C. 1490, f<sup>o</sup> 12. En 1494, le seigneur seul « advoit revendu le gran passage et detenu le forney de Fero » et touché seul la redevance : C. 1494, f<sup>o</sup> 13. Les vingiers sont signalés à partir de C. 1477, f<sup>o</sup> 7.

<sup>(3)</sup> C. 1485, f<sup>o</sup> 7 : Jehan Le Marchan et Lambert Lardenois.

<sup>(4)</sup> Voir C. 1477, f<sup>o</sup> 6 v<sup>o</sup> ; C. 1487, f<sup>o</sup> 7 ; C. 1488, f<sup>o</sup> 8 v<sup>o</sup>.

<sup>(5)</sup> C. 1527, f<sup>o</sup> 10.

<sup>(6)</sup> Voir tableau des maîtres de forges, p. 170.

<sup>(7)</sup> C. 1527 et suivants.

<sup>(8)</sup> Voir tableaux production et maîtres de forges, pp. 162 et 170.

Le marteau de Lembrée fut désaffecté de 1485 à 1537 et, selon le compte de 1537, Guillaume de My a édifié sur son emplacement un moulin pour lequel il refuse de payer le coup d'eau (1). Dans l'entretemps, le marteau delle Ruze avait pris sa place : il existait en 1478 (2) et les receveurs le mentionnent jusq'en 1542 sans citer le nom de son propriétaire. En 1548, il appartient à Henry de Harre (3); mais en 1574, il est abandonné par sa veuve qui s'est installée à Ferot. Son mari y avait été associé à Jacques Dawan dont la veuve Adriane de Villers avait cédé les biens de Ferot à Catherine de Hodister, veuve de Harre et à ses enfants, Evrard et Marguerite (4).

En 1575, Ph. Marckloff écrit : « Cestuy compteur remonstre que depuis le trespas de Henry de Harre pour plusieurs differens et altercations entre la vefve et parchonniers le dit fourneau et forge sont arruyne (5). »

Pendant plus de deux siècles, Ferot avait été un centre important de la métallurgie de Durbuy; il ne devait reprendre son activité qu'un siècle plus tard.

#### PETITE-SOMME, PETITHAN ET SEPTON.

Parmi les premières forges, citées au XV<sup>e</sup> siècle, figurent celles du ruisseau de Somme qui se jette dans l'Ourthe près du hameau du Marteau en face de Petithan, là où, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on enleva une grande quantité de scories qui furent traitées à Liège (Tandel V, p. 260).

En 1477, Renard de Byez tient le fourneau de Petite-Somme (6) et la même année deux fondeurs de Somal : Jamolz et Remacle vont fondre à Rochefort (7).

Il s'avère difficile de situer exactement les fourneaux de la Somme.

(1) C. 1537, f<sup>o</sup> 5 v<sup>o</sup>.

(2) C. 1477, f<sup>o</sup> 1.

(3) C. 1547, f<sup>o</sup> 4 v<sup>o</sup>; C. 1567, f<sup>o</sup> 8.

(4) H. C. Pl. 1576, f<sup>o</sup> 66 v<sup>o</sup>.

(5) C. 1574, f<sup>o</sup> 19.

(6) C. 1477, f<sup>o</sup> 6 v<sup>o</sup>, Renar de Byez fut un homme féodal de Durbuy. En 1484, il représenta Durbuy au Conseil de Luxembourg avec le Sarter, Colin de Sorine, autres fondeurs, et Jehan de Trina : Tandel V, p. 225.

(7) C. 1477, f<sup>o</sup> 6 v<sup>o</sup>.

En 1485, le marteau de Renar est en ruine, la même année, au fourneau sous Petite-Somme, Jean le Marchan, Stassequin le Bastard et Wilhem de Martey ont fondu, tandis que le Petit Renar paie une redevance « sur le neuf martey... desoub Petite-Somme » (1).

De 1494 à 1508, sont associés au même fourneau Guill. de Martey, Mavais Renart et Stassequin le Bastard, mais il y a deux marteaux : celui de Guillaume et le « neuff martey » de Mavais Renart (2).

En 1528, l'ancien prévôt Dari Daie est associé à Guill. de Marteau, il tient un marteau (3) et Mavais Renart, associé à Renier d'Ocquier fond au fourneau de Setton (4), où l'on trouve Bernard de Grandhan et Staskin de Petite-Somme en 1537 (C. 1537, f° 12). Ces établissements vécurent par à-coups. En 1533, le neuff martey ne paie plus sa redevance (5); ce sont les frères Raborive qui le remettent en activité.

Ces nouveaux venus ont, en effet, acquis le marteau de Dari Daie (6); Mavais Renart, Guill. de Marteau et Staskin de Petite-Somme fondent dans un fourneau de Petite-Somme (7).

En 1542, Septon a disparu définitivement.

En 1553, Ph. Marckloff cherchait à accenser la course d'eau du fourneau de Petite-Somme, Pacquet de Somme en désaccord avec le Marchant se déclara prêt à la reprendre (8), mais en 1607 Jean Marckloff était heureux de l'adjuger à Jean de Jaily de Ny et à Maximilien de Petite-Somme pour arroser leur prairie (9).

En 1574, Hubert Collignon de Fronville paie une redevance pour la forge qui fut Guill. de Marteau « emprès Petithan » et Loys de Hosden, seigneur de la Chapelle, pour la forge Dari

(1) C. 1485, f° 1 v°.

(2) C. 1498, f° 1 v°; H. C. 1527, f° 100.

(3) C. 1528, f°s 3 v° et 17.

(4) *Ibidem*, f° 18.

(5) H. C. 1531-1536, f° 60 v°.

(6) C. 1533, f° 1 v°, f° 16.

(7) Renchon de Barveal est venu les y rejoindre; C. 1538, f° 16-17; C. 1538<sup>2</sup>, f°s 15-16, Staskin le Bastard est sans doute le fils naturel de Staskin de Hamal, seigneur de Petite-Somme.

(8) H. C. Pl. 1554, f° 5.

(9) H. C. 1607, f° 128.

Daie nommée le neuf marteau <sup>(1)</sup>. En 1595, Jacquemin de Marteau paie la redevance sur la place <sup>(2)</sup>.

Depuis 1550 au plus tard, les installations de la vallée de la Somme en Terre de Durbuy ont cessé toute activité. Mais une branche des de Marteau avait gagné Mormont dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle pour s'y occuper de métallurgie avec des fortunes diverses.

#### DURBUY.

Brève est l'histoire des installations de Durbuy.

A la date du 20 août 1562, Philippe Marckloff, receveur de Durbuy, et Henri Nali, tous deux échevins de la Ville, se disent propriétaires depuis 1556 d'une forge et d'un fourneau qu'ils décrivent en énumérant ce qui appartient aux deux et à chacun d'eux <sup>(3)</sup>. Ils ont acheté l'emplacement à Allard Thiry et, à la veuve Symon d'Enneille : « une pièce de terre en pon joindant la rivière d'Ourte et au long de la voye du dit pon » <sup>(4)</sup>.

Le fourneau a deux chambres l'une avec deux fols (soufflets), l'autre est « la chambre des lavez fer ». Il y a aussi un stordeur nouveau, 2 scopes (hangars) : la neuve et la vieille « qu'estoit le vieux stordeur ». La forge a deux paires de fols et il y a « affinerie et chafferye tout neuf » et « deux vieux englumes ».

Nous ne savons rien de la production de cet établissement.

En 1562 déjà Nali était en difficulté : il était redevable à la Veuve de Jean Bartelle de 1280 florins et de 5000 de fer stendu <sup>(5)</sup>.

En 1567, Philippe Marckloff avait fondu seul à Durbuy pendant 34 jours <sup>(6)</sup>.

En 1574, « Henry Naly avecq son parchonnier doivent pour la course d'eave assence pour leur fornea et forge soub Durbuy qui tient presentement le Receveur seul et ce tant pour le Ry

<sup>(1)</sup> C. 1574, f<sup>o</sup> 4.

<sup>(2)</sup> C. 1595, f<sup>o</sup> 44 v<sup>o</sup>.

<sup>(3)</sup> Durbuy, Franchise, O. L. 1556-1565, f<sup>os</sup> 39-40.

<sup>(4)</sup> *Ibidem*, f<sup>os</sup> 5 et 6.

<sup>(5)</sup> *Ibidem*, feuille détachée, f<sup>o</sup> 37, cf. Durbuy, Franch. 1568-1584, f<sup>o</sup> 2.

<sup>(6)</sup> C. 1567, f<sup>o</sup> 23 v<sup>o</sup>.

du Fond de Verdeur de la fontaine de Sechenee que de la rivière d'Orte et sans le droiet de fondaige 16 pat 1/2 » (1).

#### JUZAINNE ET BOMAL.

En 1530, Jehan Riffart habite déjà Bretaille (2) et en 1533, Grégoire d'Ozo lui cède « un preit gisant par dessoub la Roche Al liere... entre le roiaul chemin et l'eawe » (3). En 1537, alors qu'il est mayeur des Terres et Minières, il paie sa redevance sur le marteau et le fourneau de Burtaille (4), et l'année suivante, il en fait autant pour le marteau situé « desseur Jussaine » (5). Bientôt, il habitera Wenin (6) et il ne conservera que la troisième part de la forge de Bretaille (7) qu'il vendra avec l'accord de son fils en 1551 à Grégoire d'Ozo (8), mais il est alors question d'une maison, assise, marteau, fourneau, places, scoupes et appendices. Différents actes de la Cour d'Ozo nous apprennent les noms de quelques hommes qui s'intéressent à cet établissement : Lowy Dawan, mayeur de Bomal (9), qui fonde aussi à Roche à Frêne, Hubert le Clercq de Fronville (10), Grégoire d'Ozo (11) et Guillaume d'Izier avait prêté de l'argent à Riffart (12). En 1558, après la mort de Grégoire d'Ozo, c'est son gendre Valentin Sauvaige qui a la troisième part de la forge (13), il fait de mauvaises affaires, est l'objet d'une enquête en 1563-64 (14). Ph. Marckloff tente

(1) C. 1574, f° 16. (Il s'agit du fond de Vedeur et non Verdeur), cf. Durbuy, Franch. 1568-1584, f° 1 v°.

(2) Cour d'Ozo, 1513 (1574, f° 9 : Bretaille, on trouve aussi Bretelle, Burtelle, Bretée, et, en 1610 (Dénombr. f° 69) la roche à Bretée.

(3) *Ibidem*, f° 3. C'est sans doute du même pré qu'il s'agit dans H. C. 1537-1543, f° 2 : « le long preit dessus Ghisaine accordé à Thiry pour faire le bie du marteau ».

(4) C. 1537, f° 5 v°, et f° 17.

(5) C. 1539, f° 5.

(6) Cour d'Ozo, 1513-1574, f° 7 (1541).

(7) *Ibidem*, f° 22.

(8) *Ibidem*, f° 24 v°.

(9) *Ibidem*, f° 6 v°.

(10) *Ibidem*, f° 11.

(11) *Ibidem*, f° 22 et 24 v°.

(12) *Ibidem*, f° 24 v°.

(13) *Ibidem*, f° 30.

(14) H. C. Enquêtes 1563-1564, f°s 7 et sv. Il avait battu sa belle-mère. Les autres parts étaient celle du fils de Grégoire d'Ozo et celle de son gendre Jehan de Zasse.

vainement de lui faire payer sa redevance <sup>(1)</sup> et il est finalement banni après un séjour en prison <sup>(2)</sup>. Il est probable que Henry de Harre racheta la place <sup>(3)</sup>, mais les installations de Bretée avaient cessé leur activité vers 1565 <sup>(4)</sup>.

Les lieux-dits nous permettent de situer les deux autres forges de Juzaine et Bomal : ils existent encore aujourd'hui et l'Atlas des Chemins de 1840 les mentionne (voir carte).

La forge de la Mockerie « dessus Bomal sur la rivière d'Ayne » <sup>(5)</sup> n'est pas relevée par le receveur de 1540. Elle apparaît, comme plus d'une autre, à l'époque d'expansion. Nous la trouvons signalée dans un transport de 1555 : Grégoire d'Ozo en rachète la troisième part à Lowy Dawan et Guillaume Sarter cède la sienne à son gendre, Jehan Dockier <sup>(6)</sup>. L'autre forge se trouve « emprès Boumale » <sup>(7)</sup>. C'est probablement de celle-là que s'occupa Hubert de Playe qui refusait de payer son droit de fondage <sup>(8)</sup>.

Bomal eut ses marchands de fer, mais nous n'en savons pas long à leur sujet. On cite Pira de Boumal en 1523, pour une affaire de bois et de charbon <sup>(9)</sup>. En 1538, un différend oppose Collard de Bomal à Noël de Heyd, le premier réclamant au second qui est maître de forge à Nivarlet et à Roche à Frêne, le tiers de 20.000 livres de fer <sup>(10)</sup>. En 1554, devant la cour d'Izier, Jean Dockir reconnaît devoir « 23.500 de fier stendu livrez à la batte à Liège à Henri de Lens » et il lui en doit encore 15.000 avec Biettelot d'Ouffet en 1560 <sup>(11)</sup>.

<sup>(1)</sup> H. C. 1562-1564, f° 97 v°; H. C. Pl. 1559-1561, f° 9 v°; H. C. Affaires diverses 1500-1600, à la date de 1563 et 1567.

<sup>(2)</sup> H. C. Pl. 1574, f°s 156 v° et 162.

<sup>(3)</sup> C. 1574, f° 16.

<sup>(4)</sup> En 1574, il y a procès à propos du marteau de Bretelle soub Juzaine : C. 1574, f° 6. Il y a là une erreur de Ph. Marekloff : il est le seul à situer Bretelle (Bretée) sous Juzaine.

<sup>(5)</sup> H. C. 1554-1556, f° 135 v°.

<sup>(6)</sup> H. C. 1554-1556, f° 135 v° et H. C. 1556-1557, f° 9 v°. Il s'agit de Guill. Sarter, fils naturel de Lambert Sarter, curé d'Izier.

<sup>(7)</sup> *Ibidem.* au lieu dit alcoulée dè martè.

<sup>(8)</sup> H. C. Pl. 1556, f° 58.

<sup>(9)</sup> H. C. 1521-1531, f° 23 v°.

<sup>(10)</sup> H. C. 1537-1543, f° 14.

<sup>(11)</sup> H. C. aff. diverses 1500-1600 à la date 1554 et 1560.

## NIVARLET.

Quand mourut à Amonines Guillaume Sarter le vieux, sa femme continua à s'occuper du fourneau de Blier; leur fils Bauduin et Guillaume avaient déjà gagné Izier. Non loin de là, à Nivarlet, s'érigea bientôt un établissement métallurgique. Ce fut après 1508, puisque le compte de receveur de cette date ne le signale pas, mais avant 1527, car cette année-là, il est tenu par Guillaume d'Izier, qui y fait 14 semaines et 5 jours de fondée (1). On a de bonnes raisons de croire qu'avant 1525 il était en activité puisque Noël de Heyd, qui cédera une part de Nivarlet en 1533 à Guillaume (2), était, en 1525, en relation d'affaires avec Jean le Marchant de Liège, à qui il paie 8000 livres de fer (3). De 1537 à 1567, Guillaume Sarter (III), le fils du précédent, a fondu à Nivarlet (4). Nous n'en savons pas davantage, si ce n'est qu'il n'a pas fondu en 1575 et qu'il y a alors au « quartier de Nivarlet et de Crispa », 12 ménages (5).

Le fourneau restera la propriété des Sarter. Evrard Sarter et Gilles de Jemeppe, son beau-frère, s'opposèrent à ce qu'il fût vendu à Lowette de Harre, Jehan Queblion et Christern Marckloff (6) et il fut le premier à être reconstruit en 1595, avec l'autorisation du Comte d'Oostfrize (7).

On a vu quels fondeurs se sont réparti les temps de fondée de 1595 à 1621, date à laquelle il fut démantelé avant de passer aux mains de Henry de Harre (1620) et de Henry de Layon (1622) (8).

## MORMONT ET FANZEL.

Le fourneau de Renwilhe, cité en 1400, était-il celui de Brussekin, cité en 1380 ? C'est probable.

(1) C. 1527, f<sup>o</sup> 16 v<sup>o</sup>.

(2) 1531-1536, f<sup>o</sup> 28.

(3) H. C. 1521-1531, f<sup>o</sup> 58 v<sup>o</sup>.

(4) C. 1537, f<sup>o</sup> 17; C. 1541, f<sup>o</sup> 12 v<sup>o</sup>; C. 1547, f<sup>o</sup> 18 v<sup>o</sup>; C. 1567, f<sup>o</sup> 24.

(5) C. 1574, f<sup>os</sup> 7 et 34 v<sup>o</sup>.

(6) H. C. Pl. 1594, f<sup>os</sup> 60 et 61.

(7) C. 1595, f<sup>o</sup> 28.

(8) H. C. 1621, f<sup>os</sup> 44-45; 1622, f<sup>o</sup> 149 v<sup>o</sup>.

Mais nous avons la certitude que le marteau Corbullen existait en 1400 <sup>(1)</sup> et sans doute à Fanzel, comme nous allons le voir.

C'est en 1468 que nous trouvons la première mention d'une forge à Mormont : « Breboie del fourge en Mormont... et alle fouerge en Mormont... » <sup>(2)</sup>.

En 1478, Brisbois compte 20 semaines de fondée <sup>(3)</sup>. En 1485, il n'est pas cité comme fondeur, mais paie une redevance sur son marteau <sup>(4)</sup>. Gillotay Coibillon qui, en 1478, avait fondu desouz Fansee avec son beau-père Colin de Serynne tient, en 1485, un fourneau et un marteau <sup>(5)</sup>. Il est vraisemblablement le descendant du Corbullen de 1400.

On ne retrouvera Adam Brisbois à Mormont qu'en 1528-29, il avait quitté Mormont pour Laroche où il était prévôt en 1520. A cette date, cependant, il avait fait « remassonner le vieulx fourge » <sup>(6)</sup> de Mormont.

Dans l'entretemps, Gillotay Coibillon a disparu : il n'a pas fondu en 1494-95 <sup>(7)</sup> et en 1497, son marteau est désaffecté <sup>(8)</sup>, mais la même année apparaît Mavais Renart de Petite-Somme, puis viennent les de Marteau : Gerard et son fils Gerou <sup>(9)</sup>, Jehan de Martay et Geroy <sup>(10)</sup> en 1501-1502. Les Demarteau seront présents à Fanzel et à Mormont pendant tout le XVI<sup>e</sup> siècle. En 1508, ils sont cinq à fondre avec Johan de Martey : Mathy, Packey, Jehan Lambert, Jehan Noël et Gilley de Viller <sup>(11)</sup>.

Les forges de Fanzel et Mormont ont connu la prospérité jusqu'en 1560, environ. L'une se trouve sous Bodrihey et devant Mossaire, près du pré Tabar; l'autre entre Fanzel et La Forge, au lieu-dit pré de martè. (Tous ces lieux-dits sont encore connus.)

<sup>(1)</sup> C. 1400, f<sup>o</sup> 4 v<sup>o</sup>.

<sup>(2)</sup> Durbuy, Franch. 1440-1483, f<sup>o</sup> 72.

<sup>(3)</sup> C. 1477, f<sup>o</sup> 6.

<sup>(4)</sup> C. 1485, f<sup>o</sup> 2; C. 1487, f<sup>o</sup> 6 v<sup>o</sup>; C. 1490, f<sup>o</sup> 11 v<sup>o</sup>.

<sup>(5)</sup> *Ibidem*.

<sup>(6)</sup> H. C. Enqu. 1560-1563, f<sup>o</sup> .

<sup>(7)</sup> C. 1494, f<sup>os</sup> 12 v<sup>o</sup>, 13.

<sup>(8)</sup> C. 1497, f<sup>o</sup> 4.

<sup>(9)</sup> C. 1500, f<sup>os</sup> 12 v<sup>o</sup>, 13; C. 1499, f<sup>o</sup> 15 v<sup>o</sup>.

<sup>(10)</sup> C. 1501, f<sup>os</sup> 12 v<sup>o</sup>, 13.

<sup>(11)</sup> C. 1508, f<sup>o</sup> 9 v<sup>o</sup>.

En 1538 et 1539, les fondées de Grégoire Brisbois atteignent 15 et 17 semaines-année, celles de Jehan de Marteau, 20 et 18 semaines <sup>(1)</sup>. C'est alors que, à un kilomètre en aval ont surgi à Deux Rys et à Roche à Frêne, deux autres fourneaux et on peut imaginer l'activité de ces villages où se concentrent le charbon de bois préparé sur les hauteurs boisées et le minerai de fer qui descend de Wéris, Morville, Heyd, Hoursinne, Mormont et Clerheyd. Toutes les conditions favorables sont réunies pour faire de ce carrefour le centre métallurgique de la seigneurie.

Combien de temps dura cette expansion ? Il est difficile de le dire en l'absence de comptes de receveurs.

C'est Thomson Groulart qui reprit la succession de Grégoire Brisbois dont il épousa la veuve Jehenne Lardinois en 1544. En 1548, il érigeait une nouvelle forge sous Mormont <sup>(2)</sup> qui existait encore en 1574 <sup>(3)</sup>. Son frère Michel était venu l'y rejoindre en 1554 et avait épousé Sibille Isabelle Brisbois. Mais les deux frères cherchaient entre 1557 et 1564 à s'installer dans les environs de La Roche et ce fait permet de croire qu'un déclin s'annonçait à Mormont <sup>(4)</sup>. En 1571, Michel Groulart connaît des difficultés qui l'amènent à emprunter 700 florins à Thomas le Drou de Liège en s'obligeant à lui livrer « et non à aultre tout l'ouvraige et marchandises de fiere qu'il besongnerat et ferat besongnier a la dite forge de Mormont et aultres... » <sup>(5)</sup>.

Les Demarteau paraissent menacés dès 1550 <sup>(6)</sup>. Jordan Diepenbeek, citoyen de Liège, est à Mormont en 1547 <sup>(7)</sup> et en 1562, Henry de Marteau lui cède la moitié « de la fourge, eschoupe et fornea et ses places » et l'année suivante, Andrisse Nessel, le gendre de Diepenbeek, la reprend à son

<sup>(1)</sup> Cf. les comptes de 1541 et 1547 et le tableau de l'évolution de la production.

<sup>(2)</sup> H. C. R. 1548, f<sup>o</sup> 229 v<sup>o</sup>.

<sup>(3)</sup> C. 1574, f<sup>o</sup> 13.

<sup>(4)</sup> *A. I. A. L.* 1923 (54), p. 175 : forge Groulart dans la Srie de Beausaint; 1924 (55), p. 81 : forge et fourneau dans la Srie d'Atheville.

<sup>(5)</sup> Arch. Liège, E. L. O. 49, f<sup>o</sup> 249.

<sup>(6)</sup> Il est question de saisir leur forge : H. C. Pl. 1546-1551, f<sup>o</sup> 76 v<sup>o</sup>.

<sup>(7)</sup> C. 1547, f<sup>o</sup> 54, f<sup>o</sup> 8.

compte <sup>(1)</sup>. Les anciens associés de De Marteau : les fils de Philippa le Forgeur, Pacquey et Raskin, cèdent leur part des « forge et fourneau qui furent à vieulx Jehan de Marteau à la basse Moirmont » à Thomson Groulard <sup>(2)</sup>. En 1566, la forge de feu Jehan de Marteau est tenue par Diepenbeek, Guillaume, Henry et Gérard de Marteau <sup>(3)</sup>. En 1567-68, leur fourneau fond encore pendant 76 jours, tandis que celui de Thomson Groulard est en chômage <sup>(4)</sup>.

Les de Marteau ne perdent pas pour autant l'espoir de regagner le terrain perdu et il y a toujours quelques membres de la famille qui gardent les places de la forge et du marteau <sup>(5)</sup>. Deux d'entre eux ont cependant quitté Mormont pour s'installer l'un à Filot, l'autre à Harzé où ils continuent à s'occuper de métallurgie (voir Pouhons) et c'est Cristern Marckloff qui, en 1592, reconstruit une forge sur l'emplacement des établissements de Marteau <sup>(6)</sup> à laquelle s'intéressent en 1606 Evrard Sarter et parchonniers <sup>(7)</sup>.

Les forges Groulard firent l'objet d'un procès en 1593 après la mort de Thomson <sup>(8)</sup>. En 1609, Antoine de Spa obtint la course d'eau de la vieille forge Thomson en ruine, pour s'en servir à Roche à Frêne <sup>(9)</sup>.

Il faut attendre 1617 pour assister à une reprise de la métallurgie à Mormont et ce sera sur l'emplacement du vieux fourneau Guillaume de Marteau que Jacques de la Ferrier, gendre de Cristern Marckloff, mort en 1611, vendit à Jean de Quareux <sup>(10)</sup>. Mais celui-ci revendit le fourneau reconstruit à Mathieur de Geer en 1619 pour 1440 florins et, cette année-là, il y eut 200 jours de fondée <sup>(11)</sup>. Les projets de de Geer étaient

<sup>(1)</sup> H. C. 1559-1562, f<sup>os</sup> 163, 164 v<sup>o</sup>; cf. H. C. 1565-1566, f<sup>o</sup> 44.

<sup>(2)</sup> H. C. 1562-1564, f<sup>o</sup> 99.

<sup>(3)</sup> H. C. 1566, f<sup>o</sup> 177.

<sup>(4)</sup> H. C. 1567, f<sup>o</sup> 000.

<sup>(5)</sup> H. C. 1569, f<sup>o</sup> 5; 1582, f<sup>os</sup> 87 v<sup>o</sup> et 93; 1589, f<sup>os</sup> 7 v<sup>o</sup>, 36 v<sup>o</sup>, 37, 40; 1590, f<sup>o</sup> 9 v<sup>o</sup>; 1596, f<sup>o</sup> 17.

<sup>(6)</sup> H. C. 1592, f<sup>o</sup> 27; H. C. 1596, f<sup>os</sup> 22, 22 v<sup>o</sup>.

<sup>(7)</sup> C. 1602, f<sup>o</sup> 7 v<sup>o</sup>.

<sup>(8)</sup> Voir Tandel V, p. 359.

<sup>(9)</sup> H. C. 1609, f<sup>o</sup> 75.

<sup>(10)</sup> H. C. 1617, f<sup>o</sup> 5 v<sup>o</sup>.

<sup>(11)</sup> H. C. 1619, f<sup>o</sup> 50.

ambitieux : en 1620, il acheta les parts de Jean Bouvet et de son beau-frère Lambert Brocart au fourneau de Roche à Frêne <sup>(1)</sup>, celles de Michel Monet et de sa femme, la fille d'Antoine de Spa <sup>(2)</sup>, le pré Tabar <sup>(3)</sup>, à Barvaux, des terrains au bord de l'Ourthe pour y entreposer ses marchandises <sup>(4)</sup> et, à Mormont, des bâtiments de Bauduin Malahy, le gendre de Guillaume de Marteau <sup>(5)</sup>.

Il fit preuve d'une grande activité de 1619 à 1624 (voir tableau), puis brusquement son exploitation s'arrêta et son frère Loys négocia la liquidation : en 1626, il donna en gagère le pré Tabar à Ernest de Palant <sup>(6)</sup>, en 1627, il le vendit à Michel Pocet de Villers-Ste-Gertrude <sup>(7)</sup>. Il était porteur d'une procuration de Marguerite Gérard, femme de Mathieu, signée par le notaire Jean Rendeux dit Chavanne, datée du 2 janvier 1627. On sait qu'à cette date, il avait quitté le pays et dirigeait l'usine de Leufsta en Suède <sup>(8)</sup>.

En 1630, Albert, Prince de Barbanson, Aremberg, etc., achète fourneau, forge et usines sous Mormont <sup>(9)</sup>. Mais la veuve Bauduin Malahy, Marguerite de Marteau a gardé des droits sur les propriétés de ses parents et en 1655, Jean Collard paie à Jean Le Rond de Liège, 5 florins affectés « sur la forge gisant dessoub Mormont où est presentement la papuverie érigée cy devant par Margu. de Marteau espeuze Bauduin le Malahy » les beaux-parents de Jean Collard et que tient Jean le Rond <sup>(10)</sup>.

<sup>(1)</sup> H. C. 1620, f<sup>o</sup> 4 v<sup>o</sup>.

<sup>(2)</sup> *Ibidem*, f<sup>o</sup> 13 v<sup>o</sup> et H. C. 1621, f<sup>o</sup> 16.

<sup>(3)</sup> H. C. 1620, f<sup>o</sup> 18 v<sup>o</sup>.

<sup>(4)</sup> H. C. 1620, f<sup>o</sup> 12.

<sup>(5)</sup> H. C. 1621, f<sup>o</sup> 3.

<sup>(6)</sup> H. C. 1626, f<sup>o</sup> 109 v<sup>o</sup>.

<sup>(7)</sup> H. C. 1627, f<sup>o</sup> 141.

<sup>(8)</sup> Voir au sujet de M. de Geer, F. PIROTTE, *Les Wallons en Suède : quelques pièces du dossier Mathieu de Geer*, *Bulletin Le Vieux-Liège*, n<sup>o</sup> 150 (t. VI), 1965, pp. 493-498.

<sup>(9)</sup> H. C. 1630, f<sup>o</sup> 8 v<sup>o</sup>.

<sup>(10)</sup> HC. C. 1654-1661, f<sup>os</sup> 34-34 v<sup>o</sup>. Cf. M. BOURGUIGNON, *Inventaire du Cons. de Luxemb.*, *Dossiers de procès*, II, 2 : divers biens situés au lieu-dit de Fanzel vers l'ancienne papeterie.

## LA ROCHE A FRÊNE (1)

### DEUX RYS.

Le compte de receveur de 1508 ne mentionne pas le fourneau de Roche à Frêne. Quand Noël de Heyd céda à Guill. d'Izier la quatrième part du fourneau de Nivarlet, en 1533 (2), il était fondeur à la Roche à Frêne, depuis 1527 au plus tard (3). Le fourneau de la Roche à Frêne remonte donc à une date non précisée entre 1508 et 1527. Dix ans plus tard, c'est Jehan Noël d'Eveux, son fils, qui l'a remplacé, mais le fondeur principal est alors Grégoire d'Ozo qui y travaille avec Lowy, le maire de Bomal (4). Nous les avons vus ensemble à Juzaine et Bomal.

En 1533, Jehan Riffart, que nous connaissons déjà, obtint de Roland Kaye, le receveur de Durbuy, un coup d'eau pour faire tourner un marteau « que l'on dit... (illisible)... joindant al Roiche a freme » (5); selon le receveur de 1537, c'est à Deux Rys qu'il s'est installé (6) et le Val-Saint-Lambert y perçoit la moitié de la redevance. Il est alors mayeur des Terres et fondeur à Juzaine et au Werichet (voir plus loin).

Grégoire d'Ozo fit de bonnes affaires comme l'attestent les comptes de 1541 et 1547 et cependant, quand il mourut, en 1558, personne ne les reprit alors qu'il était apparenté à des métallurgistes comme Remy de Pouxhon, son beau-frère (7), Jehan de Jasse (ou de Zasse) et Valentin Sauvaige, ses gendres (8).

En 1553, il est question des Mestres de Forges de La Roche à Fresme, sans autre précision (9). Il faut compter parmi eux Jehan Collignon, Jehan Noël et Gilson del Rouche à Flemme (10)

(1) Il faudrait dire Roche à Frème ou Frime. C'est la graphie qui prévaut au XVI<sup>e</sup> siècle dans les Registres de la Haute Cour de Durbuy. Cf. HAUST, D. L., s. v. Flime : c'est la roche effrangée.

(2) H. C. 1531-1536, f<sup>o</sup> 28.

(3) C. 1527, f<sup>o</sup> 15 v<sup>o</sup>.

(4) C. 1537, f<sup>o</sup> 17; C. 1538<sup>2</sup>, f<sup>o</sup> 16; C. 1539, f<sup>o</sup> 15.

(5) H. C. 1531-1536, f<sup>o</sup> 31.

(6) C. 1537, f<sup>o</sup> 17; C. 1539, f<sup>os</sup> 15-15 v<sup>o</sup>.

(7) H. C. 1555, f<sup>o</sup> 75.

(8) H. C. 1561, f<sup>o</sup> 109.

(9) H. C. 1553-1555, f<sup>o</sup> 3.

(10) H. C. 1565-1566, f<sup>o</sup> 108; C. 1568, f<sup>os</sup> 23-24.

qui était échevin de la Cour des Terres et Minières en 1572 et dont Antoine de Spa acheta la maison en 1587, après accord devant le notaire Lovens de Liège avec Thomas des Fossés, bourgeois de Liège, dont le rôle à Roche à Frêne n'est pas clair <sup>(1)</sup>.

Le neuf pré du marteau se trouve deseur la Roche a Freme <sup>(2)</sup> très exactement où Ferraris situe une forge, entre la Roche et Ninane, sur le territoire de Heyd. (C'est à l'église de Heyd que les frères Wathelet paient en 1766 une redevance pour leurs ahesses <sup>(3)</sup>.),

Voici pour l'emplacement du fourneau, mais revenons à son histoire.

Quand la métallurgie reprit peu avant la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et que fut reconstruit le fourneau de Nivarlet, Antoine de Spa, qui jusque là s'était occupé des minières d'Ozo et de Villers-Ste-Gertrude, entreprit avec Jean Bouvet, mayeur de Villers, de remettre en activité le fourneau de Roche à Frêne. C'était chose faite en 1600-1601 et bientôt Cristern Marckloff vint les y rejoindre. En 1606, Antoine de Spa, céda à Lambert Brocca (ailleurs Brocart), bourgeois de Liège, la quatrième part du fourneau <sup>(4)</sup> et en 1609, il apporta des modifications aux installations en profitant, comme nous l'avons vu plus haut, de la disparition de l'ancienne forge Groulart de Mormont <sup>(5)</sup>.

Les industriels qui y ont travaillé figurent dans le tableau des pages 170-171.

En 1625, Wathelet restait le seul fondeur de Roche à Frêne. L'abbaye du Val-Saint-Lambert dut reprendre la forge dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle, puis elle la remit aux frères Wathelet le 7 février 1713 <sup>(6)</sup>. C'est la seule forge de la Terre de Durbuy que cite Bertholet en 1741 <sup>(7)</sup>.

<sup>(1)</sup> H. C. 1587, f<sup>o</sup> 80 v<sup>o</sup>.

<sup>(2)</sup> H. C. 1587, f<sup>o</sup> 98 v<sup>o</sup>.

<sup>(3)</sup> Dén. 1766, Heyd, tabelles 80, 125, 217, 218.

<sup>(4)</sup> H. C. 1606, f<sup>o</sup> 89 v<sup>o</sup>. Brocart, marchand d'armes, est le beau-frère de Bouvet.

<sup>(5)</sup> H. C. 1609, f<sup>o</sup> 75; R. 18 (1609), f<sup>o</sup> 33.

<sup>(6)</sup> Durbuy, Cour Féod. 1733-1752, f<sup>o</sup> 65. Cf. Arch. Génér. Royaume, Fonds d'Ursel, R. 72, à la date du 2 mars 1715.

<sup>(7)</sup> Hist. du Luxemb. I, p. 10, note.

Blier, AISNE SOUS FISENNE,  
LEUMOLIN, WÉRICHET, AMONINES.

Ce secteur de la vallée de l'Aisne fut pendant près d'un siècle un des centres les plus actifs de la métallurgie et Amonines fut un village de fondeurs et de forgers où habitèrent les Radelet, Sarter, Pirotte-Jalhez, d'Aywaille, Germain bien qu'il n'y eût qu'une forge à Amonines même. En 1478, Radle est le plus gros producteur de fer de la Terre de Durbuy (26 semaines) : il tient le fourneau de Blier <sup>(1)</sup>, il envoie du fer à Durbuy « pour forger les bombardes » et à Agimont <sup>(2)</sup>. Il est alors à la fin de sa carrière. En 1487, le Sarter d'Amonines le remplace et son fils Jehan semble ne plus tenir que le marteau de Blier <sup>(3)</sup>. A cette époque, le Sarter d'Amonines a repris le fourneau <sup>(4)</sup> dont l'activité est réduite; en 1497-98, elle est nulle alors qu'il a comme associé le prévôt de Durbuy, Collot d'Orchimont dont Guillaume Sarter le Jeune épousera la veuve, Marguerite de Vilhain <sup>(5)</sup>. Dès 1500, Maroie, la veuve Guillaume le vieux, assure l'exploitation du fourneau avec Ansillon Settin de Fisenne <sup>(6)</sup>.

Il en ira de même jusqu'en 1508. Vient alors la période d'expansion. Les fils Sarter ont gagné Izier et le fourneau de Nivarlet les sollicite. A Blier, ce sont d'abord les Gero et Pirquo le forgeron qui tiennent le fourneau et le marteau, en 1527 <sup>(7)</sup>. Ils avaient repris les installations ou du moins l'emplacement de Radelet et il y eut contestation à ce sujet entre Gero et Pirquo d'une part et le procureur du Révérend de St-Hubert, si bien qu'en 1531, les représentants Radelet restèrent en possession du coup d'eau <sup>(8)</sup>. En 1537, fondent à Blier : Jehan Gero, le fils de François, François de Jas (ou de Jace ou de

<sup>(1)</sup> C. 1477, f° 6.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, f° 6 v°.

<sup>(3)</sup> C. 1487, f° 6 v° « a forney qui fut Radle »; C. 1488, f° 3; C. 1494, f° 3

<sup>(4)</sup> C. 1490, f° 11.

<sup>(5)</sup> L. THIRY, *Histoire d'Aywaille*, I, p. 229, n. 1.

<sup>(6)</sup> C. 1500, f° 12 v°.

<sup>(7)</sup> C. 1527, f° 16; H. C. 1521-1531, f° 8 v° : Gero del fourge demorant à Fisine (1522).

<sup>(8)</sup> H. C. 1521-1531, f°s 199 et 204.

Zasse) et François Gero lui-même, mayeur de Fisenne (1), mais l'année suivante, c'est à Loumoulin que l'on trouve les Gero avec Henri Jan et de Jase est à Blier (2).

Il n'est pas possible de dire combien de temps dura l'activité de la nouvelle forge de Loumoulin (3). Y furent associés les Gero, Jehan Hubert de Blier et Jehan Pirotte-Jalhez qui, en 1567 et 1575, payaient encore une redevance de 16 patars sur la forge « à-loup moulin » (4) et les représentants Gero en payaient une autre sur la forge soub Bronhey (5). Car il y eut une forge soub Bronhey, un peu en amont du pont d'Erezée actuel, où nous avons trouvé des scories. François Gero la tenait en 1567 (6).

Comme on le voit, on ne cessait de construire, de démolir, de tenter sa chance, et un nouveau fourneau vit le jour entre Blier et la forge sous Bronhey : il y fut construit au lieu-dit a fodjes par Hubert de Blier et Pirotte-Jahlez. Des scories l'attestent encore aujourd'hui. C'est là qu'ils fondent en 1567 avec Guill. Sarter (7).

Mais revenons en arrière.

Avant 1537, il y a une forge à Amonines. Elle appartient à Guill. Sarter (III) et semble être tenue par un forgeron appelé de Creppe que l'on retrouve à Mormont et à Neucy (8).

Elle existe encore en 1562 (9); en sont propriétaires Guill. Sarter et Louys Samerey, prévôt des Rivières. On l'appelle

(1) C. 1537, f<sup>os</sup> 16 et 17; C. 1538, f<sup>os</sup> 15-16.

(2) C. 1539, f<sup>o</sup> 10; C. 1542, f<sup>o</sup> 4; en 1565, un procès est engagé : H. C. 1565, f<sup>o</sup> 99. « Le jeune Jean de Zasse desoub Fisyne, fillache jadis Grégoire d'Ozo » a déjà entrepris l'action : H. C. 1561, f<sup>o</sup> 151 et, en 1574, le fourneau « est arruine et despouillez par le commis d'ung abbé de Saint-Hubert ». C. 1574, f<sup>o</sup> 18 v<sup>o</sup>.

(3) Il est question de le saisir en 1565 : H. C. R. 1565-1566, f<sup>os</sup> 99 v<sup>o</sup> et 101. En 1567, il est en ruine : C. 1567, f<sup>o</sup> 23.

(4) C. 1567, f<sup>o</sup> 9 v<sup>o</sup>; C. 1574, f<sup>o</sup> 7 v<sup>o</sup>.

(5) C. 1574, f<sup>o</sup> 16 v<sup>o</sup>.

(6) C. 1567, f<sup>o</sup> 20.

(7) C. 1567, f<sup>os</sup> 20, 23, 24; cf. H. C. 1554-1556, f<sup>o</sup> 71 v<sup>o</sup> et H. C. Pl. 1554-1555, f<sup>o</sup> 24 v<sup>o</sup> : Hubert de Blier demande alors du bois pour édifier sa forge. En 1597, Pirotte et Hubert se servent de l'eau pour arroser leur prairie : H. C. 1596-1599, f<sup>o</sup> 56 v<sup>o</sup>. C'est ce fourneau que sabota Jehan, seigneur de Fizenne : Durbuy, Justice, Rôles 1557-1558, f<sup>o</sup> 16.

(8) Cour Michel d'Amonines 1536-1598, f<sup>os</sup> 12 v<sup>o</sup> et 13 v<sup>o</sup>; C. 1537, f<sup>o</sup> 5; C. 1538, f<sup>o</sup> 5.

(9) H. C. Enquêtes 1560-1563, f<sup>o</sup> 123-124.

parfois la forge Samrée (1). En 1568, elle est en ruine; en 1595, Gilles de Jemeppe, mari de Jehenne Sarter, paie toujours la redevance annuelle (2).

En aval de Blier et d'Aisne-sous-Fisenne, il y eut deux autres fourneaux entre 1530 et 1550. En 1536, François Gero, mayeur de Fisenne, obtient de Rol. Kaye « l'assence d'un coup d'eave pour faire un martel et un forneal gisant a Wey de Fechereux entre le mollin d'ayenne et la forge » (3), au wey de fischeu selon le compte de 1574, f° 7 (voir Cour de Fisenne, 1589). Au Werichet, Jehan Riffart tint un fourneau et un marteau en 1537 (4), il y fut remplacé en 1542 par Pier le Samreu, bourgeois de Namur (5). Cette forge est construite dans l'enclave d'Oppagne, pays de Liège, qui a sa limite sur l'Aisne au Werichet. En 1547, Pirotte Jalhay la tient avec ses associés (6). Elle est reprise en 1557 par François Gero qui paie la course d'eau pour faire tourner un fourneau et un marteau « desoub le bois de Werischois emprès la maison Jehan Cloctette » (7). Il la paie encore en 1574 (8) et, en 1595, Pirotte-Jalhez est invité à payer sa redevance sur la forge de Werichet « en ruyne passé très longtemps », mais « elle estoit située au pays de Liège » et il n'est redevable de rien (9). Il s'agit donc bien d'un seul et même établissement que possédèrent en commun de 1545 à 1570 environ, les Gero, Hubert de Blier et Pirotte-Jalhez.

Gero a laissé son nom à la Forge Le Maire déjà appelée ainsi en 1547 (10). Gero le vieux est mort en 1573, Pirotte Jalhez le vieux, en 1567.

Retenons que trois familles ont exploité en commun pendant cinquante ans environ, des fourneaux et des marteaux entre

(1) Cour Michel 1536-1598, f°s 58, 52 (1574).

(2) C. 1567, f° 23; C. 1595, f° 000.

(3) H. C. 1531-1536, f° 119 v°; H. C. 1597, f° 57 : en ruine, à réduire en nature de pré. Le lieu-dit Wey de Fechereux, aujourd'hui disparu, est attesté par un acte de 1589 : Arch. St-Hubert, Fisenne, Justice subalterne (Boîte).

(4) C. 1527, f° 5 v°; R. 15, f°s 11, 5 et 42.

(5) H. C. R. 1545-1548, f°s 12 v° et 13 v°; C. 1542, f° 14.

(6) C. 1547, f° 5.

(7) H. C. 1556-1557, f° 145.

(8) C. 1574, f° 7.

(9) C. 1595, f° 11 v°.

(10) H. C. 1547, f° 213 v°.

Blier et Eveux, mais après un long chômage, ils ont dû passer la main à des maîtres de forges qui disposaient d'assez de ressources pour restaurer cette industrie.

#### BARDONWEZ.

La neufforge de Bardonwez eut la vie courte, Grégoire de Blier et Jehan Pater de Beef qui l'exploitaient payaient leur redevance en 1574 <sup>(1)</sup>; ils la payaient encore en 1595 <sup>(2)</sup>, mais la forge avait fait place à un moulin du Vicomte de Dave. On peut se demander si elle existait encore quand Pirotte Jalhez et son frère Grégoire tenaient le moulin du même lieu en 1572 <sup>(3)</sup>.

#### LA FORGE A L'APLÉ.

Nous avons relevé dans les registres de la Cour de Dochamps qui se trouvent à la Cure et à la maison communale de Dochamps, ainsi que dans ceux de la Haute Cour de Durbuy, assez de bribes d'informations pour affirmer que le cours supérieur de l'Aisne mit en action maints fourneaux et marteaux sur ses deux branches qui se rejoignent à Forge à l'Aplé, l'une venant d'Odeigne, par le lieu dit Moulin de La Fosse et l'autre du Bois St-Jean par Dochamps.

Les limites de la Terre de Durbuy et de celle de Rochefort dont il est question dans les textes, ne sont pas bien établies, et si Betomont relève de la Cour Michel d'Amonines, donc de Durbuy, on ne sait pas avec précision à quel endroit du Ry de Dochamps (La Lue actuelle) se trouve la limite de Rochefort sous-Betomont.

« Walran sergeant de Dochamp avecq Jehan Dawille demeurant a Amonine ont assencé la moictié de la course d'eave du Ry du dit Dochamp d'entre la Terre de Rochefort et la Terre de Durbuy pour leur neuff marteau et payent par an 16 pat. » Est-ce la forge à l'aplé que Ph. Marckloff désigne en

<sup>(1)</sup> C. 1574, f<sup>o</sup> 16.

<sup>(2)</sup> C. 1595-1596, f<sup>o</sup> 22 v<sup>o</sup>.

<sup>(3)</sup> Cour de Marcour 1487-1555, f<sup>o</sup> 91.

ces termes en 1574 ? (1) C'est improbable, car le même Marckloff avait accensé aux mêmes Walran et Daweille en 1595, « la moictié parte de la course d'eave appartenant au Sr de Durbuy contre le Sr de Rochefort au lieu diet a lair moulin » pour y ériger un marteau et une forge (2). En 1595, Jean Marckloff reproduit la note de son père (3).

Mais en 1602-1603, on lit parmi « les nouvelles assences celle de la forge et marteau lez Douchamp soub Bettomont que tient au present le Sr d'Izier et parconniers pour la course d'eave du ruisseau de Douchamp entre la Terre de Durbuy et Rochefort » (4). En 1610, Nic. de Blier reproduit cette note (5), mais en 1620, il apporte cette précision : « Le Sr d'Izier et ses parconniers possèdent la forge et marteau soub Bettomont lez Dochamp... mais le fourneau présentement ruiné a esté trouvé estre sur le ressort du Comté de Rochefort et ny avoir moyen de rien recouvrer au prouffict du prince (6). »

On paie donc le coup d'eau, mais le droit de fondage échappe au receveur de Durbuy.

Or, devant la Cour de Dochamps, le 24 juin 1602, Cr. Marckloff, puis le 4 mars 1603, Evrard Sarter, Sr d'Izier, vendent chacun la moitié de la forge à l'aplé à Jehan de Herlental, Sr de Journal, beau-fils de Louis de Samrée, à qui ils l'avaient achetée (7). En 1610, elle sera vendue par Jehan de Herlental à Jehan Gabriel et Nicolas d'Othée le jeune, bourgeois marchand de Liège (8), mais, comme on l'a vu plus haut, c'est cette même année que le Sr d'Izier obtient une nouvelle accense pour sa forge « lez Douchamp soub Bettomont ».

Il y eut donc deux forges sur le Ry de Dochamp, dont une à Forge à l'Aplé et un fourneau, peut-être deux; car si l'un est attesté par Nic. de Blier sur le territoire de Rochefort, l'autre l'est par les scories que l'on vint chercher au lieu-dit actuel de Forge à l'Aplé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

(1) C. 1574, f<sup>o</sup> 16 v<sup>o</sup>.

(2) H. C. 1554-1556, f<sup>o</sup> 72.

(3) C. 1595-1596, f<sup>o</sup> 23.

(4) C. 1602-1603, f<sup>o</sup> 20 v<sup>o</sup>.

(5) C. 1610, f<sup>o</sup> 24 v<sup>o</sup>.

(6) C. 1620, f<sup>o</sup> 43.

(7) H. C. de Dochamps 1603, f<sup>os</sup> 92 et 93.

(8) *Ibidem*, 1610, f<sup>o</sup> 164. Cf. Durbuy, Aff. diverses 1600-1700, 7 avril 1614 : J. de la Ferrier paie pour son oncle, Cr. Marckloff 1000 fl. à Adam Gabriel.

Retenons en tout cas qu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, il y eut sur le cours supérieur de l'Aisne, des installations métallurgiques auxquelles ont travaillé d'humbles fondeurs comme Walran et Jean d'Aywaille, le gendre de Pirotte-Jalhez et d'autres, et qu'au début du XVII<sup>e</sup>, elles ont passé dans les mains de maîtres de forges qui disposaient de fonds et traitaient avec des Liégeois.

Avant de voir se confirmer la chose sur l'autre bras de l'Aisne, finissons-en avec la forge à l'Aplé. En 1617, Gérard de Fraipont, petit-fils d'Evrard Sarter, donne à Guillaume Ferdinand de Rahier la forge à l'aplé et son fourneau des Pouhons (Harzé) (1). En 1678, avec l'accord du même Rahier, il la cède en gagère à Jean Philippin d'Amonines (2). En 1715, un certain Henri Gillet est forgeron et en 1720, on y trouve George Mense (3) au service de Toussaint Clossart qui fut sans doute le dernier maître de Forge à l'Aplé. En 1735, il ne put livrer les 150.000 livres de fer que lui avait commandées Philippe Collignon de Bomal (4).

#### LA FOSSE.

Les premiers fondeurs connus de La Fosse furent Collar Brasseur ou le Brasseur de Grandmenil et Symon Malahy de La Fosse. En 1554, ils s'installaient « a trou de chapt jointant al roche du ry de bavelo » (5) et en 1556, Collar devait à la veuve Liegnard d'Ernonhey 14 milliers de stendu fer (6), mais en 1574, il était en procès à Luxembourg pour la redevance de son fourneau (7).

(1) N. C. 1665-1671 (18 avril 1671).

(2) C. Michel et Collard 1624-1685, f<sup>os</sup> 102-102 v<sup>o</sup>.

(3) H. C. de Dochamps, 1715-1728 : H. Gillet. — Reg. paroissial d'Amonines (naissances) : G. Mense.

(4) Durbuy, Cour Féodale 1733-1753, f<sup>os</sup> 98-101, 109-110.

(5) H. C. 1554-1556, f<sup>o</sup> 25 v<sup>o</sup>. Le lieu-dit le Chat est encore connu sur la rive droite du Ruisseau sous l'Eau en aval du Moulin de La Fosse; cf. le pré a trou de chapt : H. C. 1574, f<sup>o</sup> 51 v<sup>o</sup> et au trou des chats : H. C. 1586, f<sup>o</sup> 47.

(6) H. C. 1556-1557, f<sup>os</sup> 58-58 v<sup>o</sup>.

(7) C. 1574, f<sup>os</sup> 8 et 16; C'est ce fourneau qui est désigné dans H. C. Pl. 1559-1561, f<sup>o</sup> 209 : « le fourneau a trou a beaulou (cf. bavelo) emprès de Grandmaynil dont Colla le Brasseur avait vendu les harnaz et ustensiles » et dans C. 1567, f<sup>o</sup> 19, au ry de Bavelot, en ruyne.

Un kilomètre en amont, il était intéressé à la forge de La Fosse, il céda sa part à Wilhem de Piromboeuf en 1567 <sup>(1)</sup>, Jehan de Mollin qui n'est pas un inconnu pour nous en est co-propriétaire en 1557 <sup>(2)</sup> et en 1574, le receveur de Durbuy «at encor assencé la courante eave d'entre le moulin delle fosse et Lamormaynil à Jehan de Mollin et autres ses consors pour faire tourner sur une forge qu'ilz ont édifié <sup>(3)</sup> ».

Lors de la reprise des affaires, on apprend qu'Antoine des Tailles a cédé la moitié de la forge de La Fosse à Jehan Bouvet, mayeur de Villers-Ste-Gertrude, le 9 septembre 1597, devant la Haute Cour de Dochamps <sup>(4)</sup>. En 1610, Jehenne, la veuve d'Antoine des Tailles et son fils Antoine cèdent leur part à Pirotte Pollo, maître de forge résidant à Jehanster, au pays de Franchimont <sup>(5)</sup> et le 22 avril, c'est au tour de Jean Bouvet de céder l'autre moitié au même <sup>(6)</sup>. Pollo habite alors Freyneux, il achète des terres autour de la forge de La Fosse <sup>(7)</sup> et en 1613, il loue la course d'eau du Louisse (en amont) pour ériger un nouveau fourneau <sup>(8)</sup>. On le voit associé avec Evrard Sarter au fourneau de Crèveœur <sup>(9)</sup> et on signale encore sa présence dans la région en 1628 <sup>(10)</sup>.

#### DOCHAMPS.

Il y eut des forges à Dochamps, mais il est difficile de les situer. En 1565, Jehan Lienar, échevin de la Cour, cédait sa part de la forge de Dochamps à Louis de Samrée, l'associé de Guill. Sarter à Amonines <sup>(11)</sup>.

Il y eut une forge Creuxhelet reprise par Jehenne Hubert Meuris de Lamorménil <sup>(12)</sup>, une forge Henry Gérard qui fut

<sup>(1)</sup> H. C. Dochamps 1534-1570, f<sup>o</sup> 233.

<sup>(2)</sup> *Ibidem*, f<sup>o</sup> 101.

<sup>(3)</sup> C. 1574, f<sup>o</sup> 15 v<sup>o</sup>.

<sup>(4)</sup> H. C. Dochamp (cure), f<sup>o</sup> 15.

<sup>(5)</sup> *Ibidem*, f<sup>o</sup> 215.

<sup>(6)</sup> *Ibidem*, f<sup>o</sup> 176.

<sup>(7)</sup> *Ibidem*, f<sup>os</sup> 193, 226, 247, 248.

<sup>(8)</sup> *Ibidem*, f<sup>o</sup> 226.

<sup>(9)</sup> C. 1625-1626, f<sup>o</sup> 80 v<sup>o</sup>.

<sup>(10)</sup> H. C. 1628, f<sup>o</sup> 219.

<sup>(11)</sup> H. C. Dochamp 1534-1570, f<sup>o</sup> 232.

<sup>(12)</sup> H. C. Dochamp (cure), f<sup>os</sup> 145 et 147.

achetée en 1599 par Jean Germai de Lamorménil <sup>(1)</sup> et la forge de larmolin <sup>(2)</sup>.

VAUX-CHAVANNE.

En 1542, le mayeur de Braux (Bra) paie le coup d'eau pour sa forge située sur l'abbaye de Stavelot qui l'avait autorisé en 1537 à ériger un marteau (voir H. Lemaire, Notice sur la Paroisse de Bra au Pays de Stavelot, 1882, pp. 29, 31 et 45). En 1548, Wilmotte et Henry, fils de Piera de Floreff (il faut lire Floret près de Bra), paient pour leur fourneau entre Swème et Bra, une maille de Hollande <sup>(3)</sup>. Il se trouvait sur l'eau « qui vient del vaulx de xhavan » pour se jeter dans la Lienne <sup>(4)</sup>, au « Whé des Passons » (cf. H. Lemaire, *op. cit.*, p. 31).

Les Wilmotte paient encore la redevance en 1575, mais en 1602, ils ne la paient plus depuis longtemps <sup>(5)</sup>.

Non loin de là, en amont, sur la Terre de Durbuy, il y avait depuis 1542 un fourneau tenu par Gérard Meuris <sup>(6)</sup> et en 1548, y fondent le fer : Gérard Meuris, Collet, son frère, Remacle et Henry Remy, des Pouhons <sup>(7)</sup>. En 1568, il est toujours en activité <sup>(8)</sup> et Philippe Marckloff le mentionne encore en 1574 <sup>(9)</sup>. Son emplacement fut repris en 1602 par Jehan des Tailles <sup>(10)</sup> et dix ans plus tard il avait été reconstruit et remis en activité <sup>(11)</sup>.

<sup>(1)</sup> *Ibidem*, f<sup>os</sup> 36 et 278.

<sup>(2)</sup> *Ibidem*, f<sup>os</sup> 134, 155 (lieu-dit dessous le fourneau). Le pré Creuhelet figure dans l'Atlas des Chemins, sous Betomont, sur la Lue.

<sup>(3)</sup> C. 1541, f<sup>o</sup> 5; C. 1547, f<sup>os</sup> 7 et 7 v<sup>o</sup>.

<sup>(4)</sup> H. C. 1545-1548, f<sup>o</sup> 72.

<sup>(5)</sup> C. 1574, f<sup>o</sup> 15; C. 1602, f<sup>o</sup> 19 v<sup>o</sup>.

<sup>(6)</sup> C. 1542, f<sup>o</sup> 12 v<sup>o</sup>.

<sup>(7)</sup> C. 1548, f<sup>os</sup> 18-18 v<sup>o</sup>.

<sup>(8)</sup> C. 1568, f<sup>o</sup> 23 v<sup>o</sup>.

<sup>(9)</sup> C. 1574, f<sup>o</sup> 15.

<sup>(10)</sup> C. 1602, f<sup>o</sup> 19 v<sup>o</sup>.

<sup>(11)</sup> Arch. Génér., Ch. des C., n<sup>o</sup> 45.176, f<sup>o</sup> 20 v<sup>o</sup>.

— Jehan Wilmot ou Wilmotte de Florez est cité comme homme de fief par Boisot. Il est fils de Thiry. En 1546 (Dén. f<sup>o</sup> 31), il habite Malempré. Son fils Thiry dénombre en 1588 (Dén. f<sup>o</sup> 35 v<sup>o</sup>). Il tient alors la Cour Collart Collin au lieu de Bra et Vaulx de Schavan.

NEUCY.

Il y a peu de chose à dire de la forge de Neucy.

La Terre de Durbuy touche à la Lienne par le bois de Grandmont et Picheux et le receveur du domaine y perçoit la moitié de la redevance du coup d'eau de la Lienne et celle du ruisseau qui descend du bois de Noiremont et se jette dans la Lienne.

Avant 1595, les comptes des receveurs ne font pas allusion à cette forge qui, d'après un acte de la Haute Cour existait en 1528, et appartenait à Henry de Creppe et à son gendre Henry Collinet : il s'agit « du martel de Neupxhy » (1).

De cette date à 1595, il n'est question, dans ce coin de terre, que d'un marteau sous Grandmont qu'y a construit, avant 1547, Jehan le Charpentier de Chevron (2), là même où, en 1567, Jehan de Harre a installé son moulin (3).

En 1596, Pirotte Noirfalize vient de construire une forge « soub la haulteur de Durbuy a l'opposite de la viel forge de Neuchy » (4), le receveur lui accense « la moitié d'eave appelée l'eave de Liene joinçant au bois ensemble le cours du ruyseau qui decole du bois de Noiremont » (5), alors que l'année précédente, l'accense se faisait encore au nom de Jehan le Charpentier pour sa forge en ruine (6), mais elle venait d'être reconstruite (7).

En 1622, c'est à Pierre Gilmant, marchand de Liège, qu'est loué le coup d'eau « appelé Liene pour le conduyr sur ses usines et fourneau au lieu de Neucy » (8). Jusqu'alors, il était question d'un marteau « sous la hauteur de Durbuy », il est probable que le fourneau se trouve sur la rive droite de la Lienne, à Neucy même.

Fernand PIROTTE.

(1) H. C. 1528, f<sup>os</sup> 131 v<sup>o</sup> et 132 : Jehan de Fexha et de Creppe y louent aussi le ruisseau « pour faire ung venta pour pesseir et tendre ung vanneau pour 2 pat. ½ et 2 plas de poissons ».

(2) C. 1547, f<sup>o</sup> 3 v<sup>o</sup>, en ruine en 1567.

(3) C. 1567, f<sup>o</sup> 21.

(4) H. C. Pl. 1595, f<sup>o</sup> 207 ; H. C. 1596, f<sup>o</sup> 36.

(5) C. *ibidem*.

(6) C. 1595, f<sup>o</sup> 8.

(7) C. 1596, f<sup>o</sup> 8.

(8) H. C. 1622, f<sup>o</sup> 117 v<sup>o</sup> et C. 1623, f<sup>os</sup> 14 v<sup>o</sup> et 77.

INDEX DES FORGES DE LA TERRE DE DURBUY

- Amonines, 156, 169, 174, 201.  
Bardonwez, 203.  
Blier, 154, 156, 162, 170, 174, 200-3.  
Bomal, 156, 162, 170, 191-2.  
Bretée, 162, 170, 191.  
Durbuy, 156, 162, 166, 170, 190.  
Deux Rys, 156, 162, 170, 198.  
Fanzel, 146, 154, 156, 159, 162, 170, 194-7.  
Ferot, 153, 154, 155, 162, 167, 170, 173, 174, 187-8.  
La Forge (Mormont), 146, 154, 156, 157, 159, 162, 164, 170, 174, 194-7.  
La Forge à l'Aplé, 146, 156, 162, 175, 177, 203-5.  
La Forge (sous Betomont), 162, 170, 174, 203-4.  
La Mockerie (Juzaine), 156, 162, 170, 192.  
Leumolin, 146, 174, 201.  
Nivarlet, 156, 159, 162, 164, 170, 174, 177, 193.  
Neucy, 162, 170, 175, 208.  
Petite-Somme, 154, 155, 162, 166, 170, 188.  
Marteau (Petithan), 146, 162, 170, 188.  
Roche à Fresne, 156, 159, 162, 164, 170, 177, 198.  
Septon, 147, 156, 162, 170, 188.  
Vaux-chavanne, 156, 162, 170, 183, 207.  
Wérihet, 146, 156, 162, 170, 174, 202.  
Pouhons (Harzé), 157, 169, 174.  
Dochamps, 206.  
Crèveœur, 163, 164.  
Et autres, 183.

## TABLE DES MATIÈRES

|  | Pages   |
|--|---------|
| INTRODUCTION .....                                   | 145     |
| LES MATIÈRES PREMIÈRES.....                          | 147     |
| LA COUR DES TERRES ET MINIÈRES .....                 | 148     |
| LA PRODUCTION DE FER ET SON ÉVOLUTION .....          | 152     |
| LES TECHNIQUES DE LA MÉTALLURGIE .....               | 165     |
| LES MAÎTRES DE FORGES ET LA GESTION DES USINES ..... | 172     |
| LIÈGE ET DURBUY .....                                | 178     |
| CARTES .....   | 184-186 |
| BREF HISTORIQUE DES FORGES .....                     | 187-208 |
| Index .....  | 209     |



*Imprimé en Belgique*

19479 — Imp. VAILLANT-CARMANNE, S. A.  
J. François, directeur, 4, place St-Michel, Liège